



الجمعية التونسية للنساء الديمقراطيات
Association Tunisienne des Femmes Démocrates

RAPPORT PRELIMINAIRE

**LA REPRESSION
DES SOULEVEMENTS POPULAIRES DE
2010 - 2011**

RECITS ET TEMOIGNAGES

**Quelle justice transitionnelle
pour les femmes?**

Tunis - Septembre 2011

TABLE DES MATIERES

OUVERTURES

Avant-propos. La commission vérité et justice transitionnelle de l'Atfd	p
Introduction. <i>Ahlam Bel Haj, Présidente de l'Atfd</i>	p

PREMIERE PARTIE : ENQUETE ET VERITE

CHAPITRE I

POUR L'INTEGRATION D'UNE APPROCHE FEMME AU PROCESSUS DE JUSTICE TRANSITIONNELLE

1. Faire la vérité : Premier chaînon de la justice transitionnelle
2. Débusquer les violences liées aux rapports sociaux de domination entre les sexes.....
3. Spécificité des violences envers les femmes.....
4. Au-delà des témoignages des femmes, leur récit de vie sur leurs propres souffrances
5. Faire justice : accompagner les femmes dans leurs démarches pour un procès équitable.....
6. La réparation- Réhabilitation des victimes : la double pénalisation des femmes.....

CHAPITRE II

DEBATS ACTUELS SUR LA JUSTICE TRANSITIONNELLE

1. Une justice opaque, des organes pléthoriques et une inflation législative...
 - a. Le dispositif juridique de l'acte I de la transition (2011).....
 - b. Le dispositif ministériel de l'acte II (2012).....
 - c. Les projets en cours d'examen à l'assemblée constituante.....
2. La réponse de la société civile.....
3. Recommandations.....

CHAPITRE III

LES SOULEVEMENTS POPULAIRES : DU SOCIAL AU POLITIQUE.

1. Premières fissures : les soulèvements du bassin minier de Redayef en 2008...p
2. Comme dans une répétition générale : la révolte de sidi Bou Zid.....p

CHAPITRE IV

OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DE LA MISSION D'ENQUETE DE L'ATFD

1. Premières alertes sur la répression à Sidi Bou Zid, Thala, Kasserine et mobilisation de l'association.....p
2. Objectifs de la mission.....p

- a. L'écoute solidaire et la documentation des témoignages des femmes pour l'histoire et la mémoire.....p
- b. La reconnaissance de la forte participation des femmes à la révolution tunisiennep
- 3. Méthodologie, moyens humains et matériels.p
 - a. Le recueil des témoignages des victimesp
 - b. La Composition de L'équipep
 - c. L'accueil sur place.....p
 - d. Les témoignagesp

CHAPITRE V

LE DEROULEMENT DE LA MISSION

- 1. Première mission à chaud à Thala, Regueb, Sidi bou Zid, Kasserine.....p
 - a. Le 27 janvier 2011 à Thala.p
 - b. Le 28 /1/2011 à Kasserine, à la cité Nour et Ezzouhourp
 - c. Le 29 /01/2011 à Rgueb et Sidi Bouzid.....p
- 2. Deuxième mission : Les 27 février et 28 mars à Hammamet, Bir Bouragba, Nabeul : Un changement de décorp
 - a. Le 27 février 2011 0 à Hammametp
 - b. Le 28 mars 2011 à Nabeulp
- 3. Troisième mission : Le 12 octobre 2011 : Tunis et Mellassinep

CHAPITRE VI

TEMOINS ET VICTIMES DE LA REPRESSION

- 1. Kasserine : Terreur au Hammam. Cité Ezzouhour.....p
- 2. Thala : Tirs sur les jeunes manifestants.....p
- 3. Regueb : Tirs sur les cortèges funérairesp
- 4. Hammamet : Pillage et répression.....p
- 5. Bizerte : la blessurep
- 6. Tunis : La mort par ricochetp

CHAPITRE VII

TYPES DE VIOLENCES A L'ENCONTRE DES FEMMES

- 1. Femmes tuées par balle.....p
- 2. Décès de l'enfant par intoxicationp
- 3. Décès de l'enfant tombé sous les tirsp
- 4. Décès du conjointp
- 5. Menaces et tentatives de violsp
- 6. Handicaps et blessures.....p
- 7. La détresse des mères face au suicide des jeunesp
- 8. Coups et blessuresp
- 9. Obscénités et insultes.p
- 10. Effraction du domicilep
- 11. Intoxicationsp
- 12. Chantage et harcèlement sexuelp
- 13. Vols et pillagesp

14. Complicités et entraves.	p
15. Non assistance aux habitants	p
16. Violences conjugales. Abandon du domicile.....	p
17. Privations et violences économiques.....	p

DEUXIEME PARTIE : RECITS DE VIE ET TEMOIGNAGES

CHAPITRE VIII

THALA, LE 27 JANVIER 2011 : UNE VILLE TOMBEE DANS L'OUBLI

1. La mal-vie	p
2. La corruption.....	p
3. La déprime des jeunes.....	p
4. Les mères : se tenir auprès des manifestants pour protéger les enfants	p
5. Thala, l'indomptable	p
6. Martyrs	p
7. Puntion collective	p

CHAPITRE IX

KASSERINE, LE 29 JANVIER 2011 : UNE POPULATION LAISSEE POUR COMPTE

1. La gangrène du chômage des jeunes	p
2. Braver l'interdit des cortèges funéraires	p
3. Résistances	p
4. Le sacrifice des familles	p
5. L'exploitation de la main-d'œuvre féminine	p
6. Tortures et sévices	p

CHAPITRE X

SIDI BOUZID ET REGUEB. LE 30 JANVIER 2010. LE RAS LE BOL GENERAL

1. Les signes précurseurs du soulèvement	p
2. Manal, une jeune mère ravie à l'âge de 27 ans	p
3. Rackets et corruption	p
4. Une citoyenneté recouvrée	p
5. La douleur d'une mère	p
6. Saccage et pillage	p
7. Chantage et harcèlement sexuel	p
8. Vulnérabilité et précarité des veuves	p

CHAPITRE XI

HAMMAMET-BIR BOUREGBA-NABEUL-TUNIS. 27 FEVRIER ET 26 MARS 2011. PARADOXES

1. Les mêmes sont là...Rien n'a changé	p
2. Opulence et pauvreté	p
3. Que justice soit faite !	p
4. Le déni de vérité	p

- 5. Provocationsp
- 6. Mensonges et Turpitudesp
- 7. Maroua, la fierté et l'espoir de ses parents !p

**CHAPITRE XII
AU DELA DU TEMOIGNAGE, LE RECITS DES FEMMES SUR LEURS PROPRES
SOUFFRANCES**

- 1. Menaces sur les femmesp
- 2. Les oubliées parmi les martyrsp
- 3. Des stéréotypes autour des femmes célibataires, veuves ou divorcéesp
- 4. Solidarités féminines.....p
- 5. Agressions et humiliations au Hammamp
- 6. Les multiples formes de violences à l'égard des femmesp
- 7. Vulnérabilité et précarité des conditions de vie supportées par les femmes.....p

**CHAPITRE XIII : DU COTE DES ENQUETRICES. AU DELA DES FAITS
OBJECTIVABLES, L'HISTOIRE DE FEMMES EN LUTTE POUR LA DIGNITE ET
CONTRE LES VIOLENCES**

- 1. De la difficulté de l'écoute à la nécessité d'une mise en place de cellules d'écoute et de soutien médico-psychologique et social p
- 2. La pauvreté et son corollaire la corruptionp
- 3. Les violences à l'égard des femmes comme système de domination homme/femme mais aussi comme système de répression de la populationp

CONCLUSION-RECOMMANDATIONS DE L'ATFD

Hommage

A toutes et tous les martyr-e-s et blessé-e-s ;

à toutes les femmes actrices de la révolution dont les sacrifices marquent notre histoire ;

à toutes celles qui ont bien voulu témoigner de leurs souffrances et douleurs ;

à toutes les militantes tunisiennes qui luttent pour la liberté, la justice, la démocratie et l'égalité ;

nous dédions ce modeste travail.

AVANT-PROPOS

Ce rapport, fruit d'un travail collectif, est le produit d'une lente maturation. Il est écrit à plusieurs mains et a été élaboré patiemment à divers moments : le temps de l'écoute et de la transcription, le temps des recoupements et des validations, le temps des synthèses et des premières rédactions, enfin du partage et de la mobilisation. Y ont contribué : Fathia Chaari, Bakhta El Cadhi-Jmour, Hayet el Jazzar, Emna Zahrouni, Chafia Alibi, Raja Ben Abderrahman-Mrad, Chiraz Gafsia, Tarak Ben Brahim, Ahlem Belhadj, Hafidha Chékir, Khadija Cherif, Neïla Zoghlami, Halima Jouini, Sana Ben Achour.

Son objet est d'apporter sur les violences qui ont secoué le pays durant la révolution, la contribution des femmes démocrates non seulement à faire la lumière sur l'ampleur des abus et des exactions mais aussi à apporter aux victimes et à leurs familles, la solidarité et l'accompagnement nécessaires pour « dire », se raconter et témoigner de soi. Son objectif est de sensibiliser aux violences spécifiques à l'égard des femmes. Il est plus l'expression d'une écoute solidaire que d'un travail distancié, d'expertise et d'histoire.

Ce rapport n'est pas uniforme et n'est pas fait d'un bloc. Il sort aujourd'hui avec des contenus différenciés et complémentaires dans les deux langues arabe et française avec la volonté de participer à l'édification de la justice transitionnelle et d'apporter sur une question essentielle à la reconstruction de soi et à la réconciliation nationale, la revendication d'intégrer une approche tenant compte de la spécificité des violences à l'égard des femmes, de leur histoire et de leur mémoire.

La commission vérité et justice transitionnelle

INTRODUCTION GENERALE

Fidèle à son engagement pour la liberté, l'égalité, la dignité et la justice sociale, l'ATFD s'est impliquée, dès les premiers événements de la fin 2010, aux côtés des femmes, des hommes et des jeunes dans les régions en lutte pour leurs droits. Une cellule de veille a été mise en place le 24 décembre 2010. Ses objectifs étaient de suivre les événements, de s'associer à la mobilisation de la société civile et d'apporter la solidarité aux victimes de la répression. Actes de dénonciations et actions de solidarité ont ponctué ces journées de braise : rassemblements, marches, grèves, permanences, etc. Dès le 9 janvier 2011, des informations alarmantes se répandaient sur la recrudescence des actes de violences et les atrocités de la répression. Les militantes de l'Atfd ont décidé dès lors de mettre en place une Commission indépendante qui enquête sur les violences et les violations des droits humains. La mort à Regueb de Manel Allagui, mère de deux enfants, ravie à l'âge 26 ans aux siens ; la mort à Kasserine de la petite Yaqin Guermazi, bébé de 6 mois par intoxication ; les nouvelles sur les viols des femmes à Kasserine, ont accéléré la mise en place de la Commission enquête et vérité de l'ATFD. Le contact direct avec les sit-inneurs de la Casbah et la médiation qu'ils ont assurée, a facilité notre rencontre avec les victimes des régions les plus touchées.

Partager avec les actrices et les acteurs de la révolution leur vécu a été une expérience humainement sans précédent, inédite par sa richesse et sa profondeur. Elle a été une source d'émotions... mais aussi de souffrances. Elle a été l'occasion de découvrir la vérité des violations des droits humains et d'en prendre sur place, la mesure et l'ampleur. L'injustice, la précarité, la pauvreté ainsi que l'étendue de la corruption, quoique connues, ont dépassé toute imagination.

L'équipe de l'ATFD, la première à se rendre sur place dans les régions - foyers de la révolution d'où sont parties les premières étincelles - ainsi que la première à offrir une écoute solidaire avec les victimes et leurs familles, a été chaleureusement accueillie. La population exprimait une forte demande d'écoute, de témoignages sur les violences et les différentes exactions mais aussi sur toutes les injustices subies depuis l'indépendance.

Les liens de confiance et de solidarité tissés avec les victimes et leurs familles ont fait que la mission de l'ATFD ne s'est pas limitée au recueil des témoignages, mais s'est élargie à l'acheminement et à l'accompagnement des blessé-e-s et des familles de martyrs dans les hôpitaux et devant les tribunaux.

Au cours de la finalisation de ce rapport nous avons rencontré et surmonté beaucoup de difficultés du fait de la multiplication des entraves au processus de vérité et de justice, de l'avènement de nouvelles formes de violences, de la dévalorisation, du dénigrement et parfois de l'instrumentalisation des victimes et de leurs familles.

En tant que témoins des luttes, des sacrifices, des attentes et des déceptions des victimes et de leurs familles et en tant que bénéficiaires privilégiées de la confiance dont ils nous ont honorées, nous leurs sommes redevables de faire connaître la vérité, de porter leurs voix et de contribuer à formuler et à faire aboutir leurs revendications légitimes.

Durant notre enquête nous avons constaté que :

- Les femmes ont joué un rôle majeur dans cette révolution en tant qu'actrices à part entière. C'est elles qui ont réalisé le concassage des pierres, moyens de défense des jeunes de Thala ; c'est elles encore qui ont apporté les premiers soins aux blessés et assuré leur transport à l'hôpital ; c'est elles surtout qui ont été aux premiers rangs des manifestations.
- Malgré leur forte implication et leur omniprésence, ces femmes, victimes directes ou indirectes, ont subi encore une fois des discriminations, notamment au niveau des compensations accordées par l'Etat. Une grande déception et frustration les a gagnées, suite au déni de leurs statuts de blessées et de martyres de la révolution. Différentes raisons ont contribué à l'aggravation de cet état. En effet, la prise en charge médicale a été défectueuse par manque de moyens alloués spécifiquement à ce genre de victimes et blessés. Les différents procès des auteurs des exactions ont été très en deçà des attentes. Les familles des victimes sont encore sous le choc des agressions subies dans l'enceinte même de l'institution ministérielle qui était supposée les défendre et les protéger.
- Dix huit mois après la révolution, les victimes et leurs familles vivent dans un état de désespoir et de dégoût étant donné l'absence d'amélioration de leurs conditions de vie voire même une aggravation de leur quotidien. Des cas et des tentatives de suicide ont été de nouveau observés. Les objectifs de la révolution semblent de plus en plus loin des préoccupations des décideurs.

Ce rapport se veut une contribution de l'Atfd à la révélation de la vérité, en particulier, celle qui entoure les femmes. Il est composé de deux parties, la première sur l'enquête et la vérité (I), la deuxième sur les témoignages et les récits de vie (II). Il est une participation de notre association à faire la lumière sur l'ampleur et la nature des abus aux droits humains et à ce que soit mise en place une justice transitionnelle efficace et équitable intégrative des femmes.

Pour l'ATFD
La Présidente Ahlem Bel Hadj

PREMIERE PARTIE :
ENQUETE ET VERITE

CHAPITRE I

POUR L'INTEGRATION D'UNE APPROCHE FEMME AU PROCESSUS DE LA JUSTICE TRANSITIONNELLE

La justice transitionnelle est définie généralement comme le processus qui, après le traumatisme des années de dictature ou de guerres civiles et/ou de violations massives des droits de la personne, accompagne de manière endogène le changement vers la démocratie, la reconstruction du soi collectif et la réconciliation nationale. Elle est un processus complexe qui allie système judiciaire et actions extrajudiciaire, sphère politique et société civile. Elle répond aux quatre exigences de **vérité sur le passé**, de **justice contre l'impunité**, de **réparation** et de **non retour à l'ancien**. Si son objectif est la réconciliation, ses instruments sont **l'enquête** - notamment par les commissions vérité-, le **procès**, la **réparation-réhabilitation** des victimes, la **réforme des institutions**.

1. Faire la vérité : premier chaînon du processus de la justice transitionnelle

Depuis le 14 janvier 2012 et la mise à bas d'un régime mafieux et sans partage, le pays tente de compter ses morts et de panser ses blessures. Une commission nationale d'investigation sur les abus enregistrés depuis le 17 décembre 2010, jour où le jeune **Mohamed BOUAZIZI** s'est immolé par le feu, a été mise en place en février 2011 [D-L 2011/8 du 18 février 2011, JORT n° 13, 1^{er} mars 2011, p. 1999]. Quoique controversée dans son principe ainsi que dans ses attributions et limitée dans ses moyens comme dans ses prérogatives dans le temps (en particulier au plan du droit pénal), la commission ne représente pas moins aujourd'hui, un des chaînons de la justice transitionnelle, le premier : Faire la vérité. Elle vient de rendre public son rapport [5 mai 2012] où sur des centaines de page, elle tente de faire la lumière sur les « événements » (*ahdath*) qui ont entaché la période jusqu'au delà du 23 octobre 2011 et frappé de plein fouet les régions du Centre et du Centre-Ouest de Sidi Bou Zid (Sidi Bou Zid, Meknessi, Menzel Bouzaïane, Rgueb) et de Kasserine (Kasserine, Thalla, Fériana) pour se propager au reste du pays dans toutes ses régions du Sud (Kébili, Gabès, Tataouine, Médenine, Gafsa, Tozeur) ; du Centre (Kairouan, Séliana, le Kef) ; du Nord (Jendouba, Bizerte, Zaghouan, Nabeul) ; du Sahel, (Sousse, Monastir, Mahdia, Monastir) ; du Grand Tunis (l'Ariana, Manouba, Ben Arous, Tunis).

Le rapport fait état de **338 décès** dont 86 prisonniers, 14 agents de l'ordre et **5 militaires** et de **2489 blessé-e-s et victimes** d'exactions et d'abus sur les personnes et les biens. La tranche d'âge la plus touchée se trouve parmi les **jeunes avec des taux de 82% de décès et 76% des blessés parmi les moins de quarante ans**. Sur l'ensemble, **96,5% des décès et 89% des blessés et victimes sont de sexe masculin contre 3,5 % de femmes décédées et 11% de femmes blessées**. [Rapport de la Commission. pp. 26-27].

Si quantitativement les femmes victimes directes sont moins nombreuses, les témoignages et les récits des mères, des sœurs, des épouses, des filles laissent entendre la spécificité des violations à leur encontre [Cf. Chapitre VI – Rapport. pp. 539-543]. Victimes directes ou indirectes, elles font état de la spécificité de la violence à leur encontre du fait de leur « condition » de femmes.

C'est justement cette spécificité des violences envers les femmes en situation de violation des droits de l'homme que l'Association tunisienne des femmes démocrates entend révéler et faire intégrer à l'approche de la justice transitionnelle.

Quelle place est-elle accordée aux victimes parmi les femmes dans la recherche de vérité sur les exactions et la répression ? Quels outils sont mis en œuvre pour déceler, au-delà des silences et des dénis, la vérité sur les violences envers les femmes ? Comment réparer l'irréparable ? Quels types de réparation faut-il mettre en œuvre ? Quels sont les mécanismes à mettre en place dans l'objectif d'intégrer l'approche femme au processus de la justice transitionnelle ?

2. Débusquer les violences liées aux rapports sociaux de domination entre les sexes

Enquêter sur les violences de genre en situation de conflits et de répression armée était donc l'objectif principal des militantes de l'association. Non pas que la répression qui s'est abattue sur tous, hommes et femmes, jeunes et moins jeunes soit moins choquante ou moins insupportable, mais bien parce que, partant de leur expérience, les militantes redoutaient « la banalisation » ou l'occultation de la violence envers les femmes : celles-ci participant au fond des rapports sociaux de discrimination de sexes. Comment donc débusquer dans l'ensemble des brutalités commises, celles qui ont ciblé les femmes, parce qu'elles sont femmes ?

Parler de la violence n'est pas chose aisée. Comment amener une femme à dire l'indicible, à relater des faits qui, dans sa propre représentation - socialement « minorisante » - la couvrirait de honte et d'opprobre ? Comment « dénoncer » un proche, un voisin, un ami ? Qui croirait en son témoignage et en son innocence ? Autant de questions qui ont amené l'association à revenir à ses fondamentaux, acquis au cours d'années d'expériences au Centre d'écoute et d'orientation des femmes victimes de violence (1993). L'écoute solidaire, la relation de confiance, l'estime réciproque, la déculpabilisation des victimes, constituaient ainsi les principes et valeurs permettant à l'association de se lancer dans une recherche de la vérité des violences à l'encontre des femmes.

Cette recherche de vérité consistait au fond à rendre visible ce que la domination sexuelle et l'intériorisation du modèle patriarcal rendent invisible. La motivation de la commission était en effet d'apporter réponse à trois interrogations récurrentes :

- Les femmes ont-elles été victimes comme les hommes de la répression des soulèvements populaires ?
- La répression et les violences exercées à leur encontre ont-elles été sexuées et les ont-elles spécifiquement ciblées ? Quelles formes ont-elles prises ?
- Comment les femmes ont-elles vécu ces violences ? Quel impact ces violences ont-elles eu sur leur vie ?

5. Spécificité des violences envers les femmes

Les violences envers les femmes participent des rapports sociaux de domination entre les sexes. Elles sont « exercées contre elles parce qu'elles sont « femmes ». Selon les Nations Unies, la violence contre les femmes englobe les actes qui « *infligent des tourments ou des souffrances d'ordre physique, mental ou sexuel, la menace de tels actes, la contrainte ou autres privations de liberté* ». Dans sa recommandation 19, le Comité contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a adopté le principe selon lequel « *La violence sexiste,*

qui compromet ou rend nulle la jouissance des droits individuels et des libertés fondamentales par les femmes en vertu des principes généraux du droit international ou des conventions particulières relatives aux droits de l'homme, constitue une discrimination, au sens de l'article premier de la Convention » [paragraphe 7 de la Recommandation générale n°19 du Comité].

L'article 1 de la Déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes (1993) énonce que « Les termes *“violence à l'égard des femmes”* désignent tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée » [résolution 48/104 de l'Assemblée générale].

Enfin la résolution de l'Assemblée générale sur *l'élimination de la violence familiale à l'égard des femmes* considère que « *la violence familiale peut comprendre la privation et l'isolement économiques risquant de porter atteinte de manière imminente à la sécurité, à la santé ou au bien-être des femmes* » (résolution 58/147 de l'Assemblée générale).

En ce sens, le centre d'orientation des femmes victimes de violences de l'Atfd (1993) a identifié divers types de violences : violences conjugales, familiales, institutionnelles, économiques, sociales, politiques, physiques, psychologiques, sexuelles, publiques, privées. La violence est multiforme et peut atteindre les femmes de différentes manières en les ciblant en tant que femmes.

Pendant longtemps, la violence des hommes envers les femmes, traitée dans le cadre de la criminologie traditionnelle, n'a été définie que comme l'expression d'une pathologie, une déviance personnelle, une « anormalité » venant troubler la quiétude des relations sociales. C'est pourquoi, elle a été souvent liée à l'état d'insécurité de l'espace public. Cette approche a montré ses limites en ce qu'elle ne tient pas compte du fait que les violences à l'encontre des femmes participent d'un système patriarcal qui, loin de décourager ces actes, encourage l'inégalité entre les sexes et justifie par là même, la violence des hommes envers les femmes. Toutes les études montrent que la violence domestique est un élément central de la violence envers les femmes.

La difficulté est justement de débusquer derrière les violences générales, celles qui d'une part atteignent les femmes parce qu'elles sont femmes d'autre part, celles «domestiques» que l'on tait et dont le dévoilement est considéré comme une atteinte à l'ordre moral, une subversion contre la famille. Comment donc parler des violences envers les femmes en situation de violations massives des droits humains?

4. Au delà des témoignages des femmes, leur récit de vie sur leurs propres souffrances

Il est fréquent, dans une démarche d'établissement de la vérité de recourir aux témoignages des familles des victimes. Les mères en particulier sont les premières sollicitées. Or, l'expérience montre qu'au-delà de leurs témoignages sur les violences subies par leurs enfants (décès, coups et blessures, tortures, disparition forcée, exil, emprisonnements, etc.) et qu'elles subissent dans leur chair, ces femmes sont peu questionnées sur leur propre parcours de vie et leurs propres souffrances. Témoins des autres, on oublie qu'elles sont aussi victimes directes ou indirectes.

Mères, sœurs, épouses, elles taisent leurs propres souffrances pour parler de celles de leurs proches, considérant souvent qu'elles sont coupables de n'avoir pas apporté la protection suffisante qui préserve l'entourage de la mort et des actes barbares. Elles s'effacent derrière la violence infligée au fils, à l'époux, au frère, au père, etc. En vérité aux atteintes physiques et morales qu'elles subissent directement avec les hommes en situation de répression générale, s'ajoutent les violences qui les ciblent en particulier et qu'une vie de privation et d'absence de soutien exacerbent.

C'est pourquoi, il importe pour les militantes de l'association d'amener les femmes à témoigner aussi d'elles-mêmes, de leurs propres souffrances et de les accompagner dans une démarche solidaire à se raconter et faire leurs récits de vie. Dans cette perspective d'investigation, il est primordial d'avoir la formation requise en vue d'intégrer l'approche femme, de connaître les techniques d'entretien individuel ou par groupe pour parvenir à faire parler les femmes et briser le mur de silence édifié autour d'elles.

6. Faire justice : accompagner les femmes dans leurs démarches juridictionnelles

Le principe selon lequel « *toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement par un tribunal indépendant et impartial* » est au fondement de la justice et concrétise la lutte contre l'impunité. Traduire en justice l'auteur du crime est une démarche essentielle dans le processus de justice. Non par esprit de revanche ou par besoin de reconnaissance mais bien parce que le procès est le moment de la confrontation publique entre la victime et son bourreau. Parler de ses souffrances, dire, désigner ses tortionnaires, exhumer ce que des années de répression ont enfoui... Ce sont là en réalité les vraies attentes des victimes.

La justice ordinaire demeure à bien des égards inaccessible aux victimes de la répression de masse. La lenteur et la complexité des formes et des procédures judiciaires, la solennité des démarches, les limites du droit pénal « ordinaire », les exigences des moyens de preuves, la carte judiciaire, la composition des tribunaux, constituent parfois autant d'obstacles devant les victimes. Pour les femmes ces obstacles se transforment en barrières infranchissables, comme en témoigne l'expérience de l'Atfd lors de l'accompagnement des victimes dans leurs démarches judiciaires.

Celles-ci ont eu beaucoup de difficultés à rassembler les pièces et documents justificatifs nécessaires au dépôt de la plainte : certificat médical initial délivré par les médecins et constatant les dommages causés et leur nature ; factures des frais de soins ; actes de décès ; actes d'hospitalisation, etc. Ces difficultés sont dues aux manquements de l'administration des hôpitaux : rétention volontaire ou débordements.

A ce premier niveau de difficultés, s'est ajouté le flou politique sur le système de justice transitionnelle. Une grande hésitation entoure encore le choix des structures les plus adéquates, les plus appropriées et les plus compétentes pour connaître des affaires ayant trait aux martyrs et blessés de la révolution. Certaines affaires n'ont pas été instruites à temps surtout quand il s'agissait de plaintes contre des policiers supposés avoir tiré sur les manifestants. La peur des représailles n'est pas étrangère à ce déni. Dans d'autres régions ces structures ont été inexistantes durant des mois.

De même, les affaires des martyr-e-s et blessé-e-s de la révolution ont été confiées, au départ, aux tribunaux civils avant d'être transférées aux tribunaux militaires. De manière générale les audiences n'ont eu cours qu'à partir du 29 novembre 2011, soit onze mois après le déclenchement des mouvements populaires de Décembre 2010. Aujourd'hui encore, plusieurs procès sont pendants : tel celui du Kef, consacré aux exactions commises à Kasserine, Thala, Tajerouine et Kairouan ; ou le procès de Tunis, sur les événements meurtriers de Sousse, Hammamet, Nabeul, Bizerte et Tunis. Henia Mimouni témoigne des ces aberrations. Mère de 4 enfants dont le martyr Hichem Mimouni, décédé à l'âge de 35 ans par balle à la poitrine le 13 mars 2011, elle est depuis sans ressources ou soutien. Des témoins ont confirmé avoir vu le meurtrier. Mais ce dernier est encore en liberté et n'a jamais été interpellé pour l'instruction du dossier.

Au total, l'association a pu suivre environ 27 audiences, 9 au tribunal militaire du Kef et 18 à Tunis, à raison d'une audience tous les 15 à 20 jours pour chaque procès et des audiences quotidiennes pour les plaidoiries. La multitude des audiences a ravivé la douleur et la souffrance des familles, toujours en quête – restée vaine - de vérités et d'identification des coupables. Chaque audience était une dure épreuve pour ces familles surtout lorsque les inculpés faisaient des déclarations mensongères ou recouraient à des manœuvres dilatoires, lors des interrogatoires, et niaient toute responsabilité dans les massacres perpétrés contre la population. La peine et la douleur s'accroissaient et s'extériorisaient par la colère.

Quant à l'instruction, elle a comporté plusieurs insuffisances et lacunes : interrogatoires superficiels, analyses balistiques non effectuées de manière systématique, non interpellation des personnes citées par les victimes, manque de rigueur, attitudes contradictoires et incohérences du ministère public qui traduit certains accusés en état de liberté et d'autres en état d'arrestation alors qu'ils sont poursuivis pour le même chef d'inculpation ; absence de volonté de faire les recoupements entre les déclarations des accusés.

Il est évident dans ces conditions que la justice transitionnelle en tant que mode alternatif à la justice ordinaire se doit d'être intégrative de l'approche genre. Rapprocher la justice des femmes, en particulier des plus vulnérables d'entre elles ; tenir compte de l'impact différencié de la violence sur elles ; accompagner les victimes directes ou indirectes dans leurs démarches et actions judiciaires sont un impératif de bonne justice transitionnelle vers la démocratie et la réconciliation.

7. La réparation-réhabilitation des victimes : la double pénalisation des femmes

La réparation des victimes pose de redoutables problèmes. Certains sont généraux à toutes victimes (évaluation du dommage, type de réparation, collecte des moyens de preuve), d'autres en revanche sont spécifiques aux femmes (violences sexuelles).

Dans le cadre de la justice transitionnelle, la réparation n'est pas comme en « justice ordinaire » une simple compensation, au mieux une indemnité réparatrice. Car en effet, les victimes n'attendent pas compensation ou consolation financière. Il s'agit de réparer mais aussi de réhabiliter les victimes : réparer les dommages matériels et moraux causés en rétablissant les personnes dans leurs droits ; réhabiliter les victimes que des années de répression ont tenté de réduire au silence, au néant.

Deux aberrations entachent le dispositif juridiques et judiciaires mis en place : la réduction du système de réparation aux indemnisations, l'absence d'une approche intégrative de genre, voire la reproduction des discriminations de genre en matière d'indemnisation des ayants-droits.

Les divers textes juridiques adoptés entre 2011 et 2012 font état de réparation tantôt des dégâts résultant des émeutes populaires survenus dans le pays [décret-loi n° 40 du 19 mai 2011], tantôt des victimes de la révolution du 14 janvier 2011 [Décret-loi n° 97 du 24 octobre 2011 tel que complété par le Décret n°790 du 27 juin 2011 fixant les modalités et les conditions d'application de la réparation des victimes et par l'arrêté du chef du gouvernement du 7 janvier 2012 fixant le montant complémentaire des indemnisations accordées au profit des martyrs et victimes de la révolution du 14 janvier 2011]. Si un effort a été fait pour diversifier les types de réparation symbolique (mémorial de la révolution, attribution des noms de martyrs aux rues des villes et des agglomérations, célébration annuelle de la révolution, intégration de la révolution au titre de l'enseignement de l'histoire) et élargir les types de compensations indemnitaires des victimes directes et indirectes (pension mensuelle aux ayants droit parmi le conjoint survivant, les enfants, les parents ; gratuité des soins et des transports publics ; indemnité compensatrice d'un montant de 20.000DT aux ayants droits des martyrs et de 3.000DT aux personnes ayant subi des dommages physiques), presque rien n'a été mis en place et rien n'a été prévu dans l'accompagnement et la réhabilitation des victimes-femmes dans leur dignité et leur parcours de vie.

Plus grave, les témoignages font état d'une discrimination de genre au niveau de l'attribution des indemnités aux ayants droits. En dérogation manifeste aux principes généraux de la réparation civile, celles-ci ont été réparties dans certains cas sur la base des parts successorales et de la règle inégalitaire du double au profit de la lignée des hommes par les hommes. Or, le principe a été admis de longue date que « *le droit à réparation ne peut s'appliquer sur la base des règles du code du statut personnel relatives aux successions mais bien compte tenu des dommages personnels et directs causés aux victimes directes et indirectes* » [Tribunal Administratif, 1ère instance, 15 juillet 2005. Affaire n°19680].

CHAPITRE II

DEBATS ACTUELS SUR LA JUSTICE TRANSITIONNELLE ET RECOMMANDATIONS DE LA SOCIETE CIVILE

1. Une justice opaque, des organes pléthoriques et une inflation législative

a. Le dispositif institutionnel de l'acte I de la transition (2011)

La conjoncture post révolutionnaire a créé un fort besoin d'activer le processus d'une justice transitionnelle capable de déterminer les responsabilités du passé, de réparer les dommages causés aux victimes en les réhabilitant dans leur dignité et d'amener les Tunisiens et les Tunisiennes à se réconcilier avec leur histoire. Les événements entre le 17 décembre 2010 et le 14 janvier 2011 ont été marqués par des actes de violences faisant plus de 338 décès. C'est dans cette conjoncture de grands troubles institutionnels que furent créés le 18 février 2011 deux commissions indépendantes d'investigation : la **Commission nationale d'investigation sur la corruption et la malversation** [Décret-loi n°7-2011 du 18 février 2011 portant création de la commission nationale d'investigation sur la corruption et la malversation, J.O.R.T n°13, 1 mars 2011, p.201.] et la **Commission nationale d'investigation sur les abus et les exactions**. [Décret -loi n°8-2011 du 18 février 2011 portant création de la commission nationale d'investigation sur les abus et les violations, J.O.R.T, n°13, 1 mars 2011, p.203.]

Le 19 février 2011, un nombre considérable de personnes condamnées par l'ancien régime pour des motifs politiques a été amnistié [décret-loi 2011/1]. Le texte donne droit aux victimes de recevoir « des attestations d'amnistie » auprès des tribunaux ainsi qu'un droit à la réintégration de leur emploi et à la demande d'une réparation. En application de ces mesures, un décret-loi n°32 du 27/04/ 2011 portera disposition dérogatoire au recrutement dans le secteur public au titre de l'année 2011.

Conçues comme des autorités publiques indépendantes, ces commissions ont constitué le premier jalon d'une justice transitionnelle qui ne disait pas encore son nom. Malgré les résistances dont elle a été l'objet et le peu de coopération de la part de certaines autorités, les commissions ont remis leurs rapports au gouvernement l'une, le 11 novembre 2011 et l'autre, le 4 mai 2012. Leur création a suscité plusieurs interrogations, particulièrement au sujet de leur statut et de leurs attributions. Correspondent-elles à une volonté réelle de mettre en place une justice transitionnelle ? De quelles attributions disposent-elles ? Quels effets seront-ils attachés à leurs révélations ?

L'adhésion de la Tunisie au Protocole facultatif de la convention de l'ONU sur la torture [Décret-loi n°2011-5 du 19 février 2011 J.O.R.T n°12 du 22 février 2011, p.181.], la ratification du Statut de Rome de la CPI [Décret-loi n°2011-4 du 19 février 2011, J.O.R.T n°12, du 22 février 2011, p.181.] et de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées [Décret-loi n° 2011-2 du 19 février 2011, J.O.R.T, n°12, du 22 février 2011] ont constitué des avancées importantes pour préparer une assise solide à la justice transitionnelle.

b. Le dispositif institutionnel de l'acte II de la transition (2012)

Un an après la révolution, au mois de Janvier 2012, la Tunisie s'est dotée d'un Ministère des droits de l'homme et de la justice transitionnelle dont la mission générale est de développer

« un ensemble de stratégies pour traiter les atteintes aux droits de l'Homme commises dans le passé, basées sur la recherche de la vérité, le jugement et la réconciliation conformément aux principes de justice transitionnelle tels que adoptés au niveau national, afin de renforcer la transition démocratique et de contribuer à la réalisation de la réconciliation nationale ».

Fortement critiqué, ce texte remet entre les mains des autorités gouvernementales la justice transitionnelle et omet d'en référer aux standards internationaux et à l'approche intégrative de genre. Le Ministère est ainsi spécialement chargé de : 1) organiser des consultations concernant le cadre juridique de la justice transitionnelle et les moyens de sa consécration, en rassemblant les parties gouvernementales concernées et la société civile, ainsi que de proposer les projets de textes juridiques y afférents ; 2) élaborer les recherches, les études et les consultations à propos de la justice transitionnelle ; 3) développer les méthodes de l'analyse des données et des statistiques et les rassembler dans une base de données afin d'être utilisés dans l'exercice de ses attributions ; 4) proposer les mesures d'urgence en faveur des blessés de la révolution et des familles des martyrs en collaboration avec les ministères et les structures concernées ; 5) veiller à la divulgation de la vérité et déterminer les responsables ; 6) contribuer à la réadaptation des victimes des exactions, leur venir en aide, les réintégrer dans la société et les réhabiliter. [Décret n° 2012-22 du 19 Janvier 2012, portant création du Ministère des droits de l'Homme et de la justice transitionnelle et fixation de ses attributions, JORT, n°6 du 20 janvier 2012, p. 279].

Si une première consultation nationale a eu lieu le 14 avril 2012, il n'en demeure pas moins qu'elle est restée limitée et a posé d'emblée une série d'interrogations sur ses modalités d'organisation. L'indemnisation des anciens détenus politiques (11.176 dossiers présentés) a par ailleurs créé la polémique et des tensions. L'ancien ministre des Finances, Hassine Dimassi, en a fait l'une des causes de sa démission. Ce sont des dépenses dont les caisses de l'Etat ne supporteraient pas le poids, explique-t-il. Les sommes semblent faramineuses par rapport à un pays en récession économique. Le mécontentement a été fort chez d'autres catégories de victimes et a mené certains observateurs à émettre des doutes sur la volonté réelle de faire justice. Face aux actes unilatéraux d'épuration de certains magistrats soupçonnés de corruption, des juristes, des personnalités politiques, des défenseurs des droits de l'homme, des organisations non gouvernementales, des associations ainsi que certains partis politiques ont averti de la nécessité de mettre en place une véritable justice transitionnelle en Tunisie correspondant aux standards internationaux.

c. Les projets en cours d'examen à l'Assemblée Nationale Constituante

L'assemblée constituante est actuellement saisie de divers projets de lois relatifs à la justice transitionnelle. Le 9 août 2012, à la veille des vacances parlementaires, une proposition de loi [47/2012] a été déposée par 23 députés du groupe démocratique (*al kotla al-dimocratiya*). Il y est question d'une Instance supérieure indépendante dont la mission générale est d'établir la vérité sur toutes les formes d'abus commises depuis le 20 mars 1956 et de prendre toutes les mesures à l'effet d'auditionner les personnes, instaurer le dialogue, saisir les tribunaux, établir des rapports et autres dans l'objectif de faire réparation, mettre fin à l'impunité, empêcher la reproduction des violations aux droits humains.

Le 11 août 2012, le ministre des droits de l'homme et de la justice transitionnelle a déposé à son tour un autre projet de loi [n° 42/2012] portant modification du D-L 97-2011 sur la réparation des martyrs et victimes de la révolution du 14 janvier 2012. Le texte prévoit de

créer une commission (*lajna*) chargée des martyr-e-s de la révolution au sein du Comité supérieur des droits de l'homme et des libertés.

Aux yeux de beaucoup d'observateurs, le processus de la justice transitionnelle n'a pas été réellement lancé. La société civile est venue donc relayer l'action gouvernementale, caractérisée par la complexité de son dispositif et le laxisme dans l'application de ses décisions.

2. La réponse de la société civile

Diverses initiatives ont émané de la société civile mais souffrent d'éparpillement et de double emploi : Le Centre tunisien pour la justice transitionnelle à l'initiative de certains acteurs de la société civile dont le conseil national des libertés, la coalition des ONG pour la justice transitionnelle qui regroupe la LTDH, l'ATFD, le groupe des 25 (les avocats), l'UGTT, le Syndicat national des journalistes, l'Institut arabe des droits de l'homme ; l'Initiative du centre Kawakibi et bien d'autres encore qu'il est difficile d'identifier. Colloques et séminaires tentent de sensibiliser aux problèmes et de faire admettre l'urgence d'une justice transitionnelle conforme aux standards internationaux. Des efforts sont faits dans la voie du regroupement et de la mise en commun des savoirs et des expériences.

Quoique diversifiées, les revendications de la société civile se recoupent :

- a. Retrait des affaires des martyrs aux tribunaux militaires qui, en dépit des modifications en vue d'instaurer le double degré de juridiction, n'offrent pas toutes les garanties procédurales d'une bonne justice transitionnelle.
- b. La mise en place d'une Instance publique indépendante et compétente de justice transitionnelle, de composition paritaire entre les hommes et les femmes.
- c. La réforme du droit et des procédures pénales en vue d'une meilleure prise en compte de la nature des exactions et des actions avec intégration d'une approche tenant compte des rapports sociaux de dominations entre les sexes.
- d. L'instauration d'un dialogue national sur la justice transitionnelle impliquant sans exclusives les différentes composantes de la société civile.
- e. Introduire une plus grande cohérence dans le processus de justice transitionnelle assurant sa solennité notamment par une loi cadre conforme aux standards internationaux.
- f. Lutter contre l'impunité des auteurs dans le respect du procès équitable.
- g. Prévoir des mécanismes de réparation-réhabilitation aptes à restaurer les personnes dans leur dignité et allant au-delà des simples indemnisations.
- h. Organiser des auditions publiques et transparentes des personnes victimes des abus en les amenant à faire le récit de leurs souffrances.
- i. Organiser un véritable dispositif institutionnel d'écoute et d'accompagnement des victimes directes et indirectes de la répression, hommes et femmes.
- j. Assurer une prise en charge spécifique des violences subies par les femmes, victimes directes ou indirectes.
- k. Lancer des campagnes de sensibilisation et de pédagogie sur le processus de la justice transitionnelle.

CHAPITRE III

LES SOULEVEMENTS POPULAIRES : DU SOCIAL AU POLITIQUE

Les disparités économiques et sociales entre les régions du littoral et les zones de l'intérieur, entre le Nord et le Sud - restées durant des décennies en dehors de toute politique effective d'aménagement du territoire et de répartition équitable des richesses - n'ont fait que se creuser. Les régions du Centre, du Centre-Ouest et du Sud-Ouest ont sombré dans l'oubli et la marginalité et leur jeunesse dans la précarité et la mal vie : chômage endémique, défectuosité des services publics, absence d'infrastructures, privation des droits. La situation ne pouvait perdurer. Partout éclatait la colère.

La répression dans le sang des manifestations a enclenché, très vite, le lien entre les revendications sociales et les revendications politiques. Les mots d'ordre et les mobilisations sur le travail, l'emploi et la justice sociale ont vite versé dans la revendication du « départ de Ben Ali et de sa clique de voleurs ». **DEGAGE !** est bien ce que, de part et d'autre du pays, clame le peuple !

Ces révoltes qui ont éclaté à Sidi Bouzid en Décembre 2010 et se sont propagées dans tout le pays, semblent une répétition générale d'un scénario commencé en 2008 au bassin minier de Redayef.

1. Premières fissures : les soulèvements du Bassin Minier de Redayef en 2008

La première explosion sociale eut lieu en 2008 au Sud-Ouest du pays au Gouvernorat de Gafsa, dans le bassin minier de Redayef, zone minière d'extraction de phosphate. L'événement est sans précédent depuis les émeutes du Pain de 1984. Le soulèvement démarra à Redayef, ville de 26 000 habitants, avant de gagner les autres villes de la région : Moularès (24 500 habitants), Mdhila (12 500 habitants) et Metlaoui (37 000 habitants) où les femmes, en masse, prirent les devants. Bravant l'autoritarisme et ses appareils policiers, la population se souleva contre le chômage, la pauvreté, la corruption, la cherté de la vie. Elle opposa une résistance de six mois sans plier aux centaines d'arrestations, d'emprisonnements des syndicalistes et des leaders du mouvement, de condamnations (avec des peines allant jusqu'à 10 ans fermes de prison), de révocations de la fonction publique, de tirs armés sur les manifestant-e-s. Les événements mobilisèrent de larges pans de la population locale avec les femmes en tête qui organisèrent sit-in et occupations des lieux. La répression occasionna huit morts et des dizaines de prisonniers.

Ayant pris une part active à la chaîne de solidarité qui s'organisa dans le pays et à l'extérieur avec les autres composantes militantes de la société civile tunisienne, l'ATFD développa une connaissance de terrain et des liens humains qui lui permirent de prendre encore une fois la mesure du « gâchis social » et de l'autoritarisme politique et d'entreprendre avec solidarité, lucidité et conscience ses missions d'enquête dans la région de Sidi Bouzid.

2. Comme dans une réception générale : la révolte de Sidi Bouzid

Décembre 2010, Sidi Bouzid se soulève dans une sorte de répétition du scénario de 2008, contre l'injustice, l'humiliation et l'étouffement de sa jeunesse. Elle se soulève aux mots

d'ordre « *Le travail est un droit* » ; « *Travail, dignité, liberté* ». Le chômage y est trois fois plus fort que la moyenne nationale. Le taux de pauvreté encore plus fort dépassant les 13% quand la moyenne nationale est de 3,8% et un taux de chômage avoisinant les 30%. Selon une étude de l'Union Générale des travailleurs Tunisiens (UGTT), le chômage touche 44 % des femmes diplômées d'université et 25 % des hommes diplômés d'université, contre respectivement 19 % et 13,4 % en moyenne en Tunisie.

Dès le 17 décembre 2010 et durant tout le week-end, les rassemblements protestataires se sont amplifiés. La police a tenté en vain de les disperser. La liste des morts par immolation (Bouazizi à Sidi Bouzid), par électrocution (Houcine Néji), par balle (Mohamed Ammari à Menzel Bouzaiane) s'est allongée. La révolte a repris violemment, gagné les villes voisines de Mknassy et Menzel Bouzaiane et s'est propagée à tout le territoire. La violence a été à son comble et l'embrasement a été général malgré les discours menaçants, puis d'apaisement d'un chef d'Etat aux abois qui a fini par fuir le territoire, le 14 janvier 2011.

En vérité, la misère sociale n'était pas l'unique raison des soulèvements. Le besoin d'une gouvernance démocratique, transparente et juste était ressenti par de larges couches de la population comme impérative. Durant les 23 ans de règne de Ben Ali les atteintes aux libertés n'ont épargné personnes. Une chape de plomb s'est abattue sur la société toute entière. L'espace public a été verrouillé aux moyens de restrictions et d'interdictions portées à la liberté de conscience, d'expression, d'association, de manifestation, de circulation. Aveuglé par son autoritarisme et servi par une milice, le pouvoir n'avait pour réponse que la répression systématique. La main mise sur les médias, les procès d'opinions contre les formations politiques d'opposition et les groupements dissidents, les restrictions des libertés individuelles et collectives, le black out sur les associations autonomes de défense des droits et des libertés ont rendu improbable toute perspective de changement démocratique.

Les manifestations quotidiennes de ce début de janvier 2011 ont « déplacé » la bataille du terrain social à celle du champ et des revendications politiques. LIBERTE, DIGNITE et EGALITE sont désormais le socle des valeurs d'un peuple qui a osé relever la tête.

CHAPITRE IV

OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DE LA MISSION D'ENQUETE DE L'ATFD

1. Premières alertes sur la répression à Sidi Bouzid, Thala, Kasserine et mobilisation de l'association

Le bruit courait depuis le mois de décembre que des mouvements de protestations et des révoltes populaires - réprimés dans le sang- avaient quotidiennement lieu dans les régions du Centre et du Centre-Ouest du pays. A Sidi-Bouzid, «la mal-vie » et le désespoir ont éclaté au grand jour avec l'immolation le 17 décembre 2010 de Mohammed BOUAZIZI dont une presse aux ordres minimisait le geste. Le régime de Ben Ali vacillait sous le poids de la contestation qui gagnait le pays et s'y propageait comme une flamme.

C'est dans ces circonstances que la décision d'enquêter sur les violences exercées sur les populations en révolte a été prise de manière collective en Assemblée générale, le dimanche 09 janvier 2011. Une commission « enquête et vérité » fut alors mise en place pour faire la lumière sur ces événements tragiques, établir la vérité, soutenir les populations et se solidariser avec elles dans leurs revendications légitimes. L'objectif était d'identifier les expressions des violences subies par la population en général et principalement par les femmes en termes de décès, de blessées et d'actes spécifiques.

Les informations sur les affrontements à Thala, Kasserine et Sidi Bouzid parvenaient en direct sur appels lancés via les réseaux sociaux et internet. La liste des morts s'allongeait d'heure en heure avec cinq jeunes à Thala dans la nuit du 8 janvier. Le chiffre ce soir là était de 15 à 20 morts dans les trois villes de Thala, Kasserine et Regueb (de la circonscription de Kasserine du centre). Des viols auraient été commis dans la ville de Thala, mais nulle autre information ne filtrait ! [Cf. interview d'une avocate sur radio Kalima]. Alertée sur la situation et consciente des défis, la commission de l'Atfd accéléra sa mission.

2. Objectifs de la mission

a. L'écoute solidaire et le recueil des témoignages des femmes pour l'histoire et la mémoire

Riches de leur expérience et du savoir faire accumulés au cours des années au Centre d'écoute, d'orientation et d'accompagnement des femmes victimes de violences et conscientes de l'importance que revêt, pour les personnes victimes de violence, l'écoute solidaire et la reconnaissance des violences et exactions dont elles ont fait l'objet, la commission s'est déplacée dans les régions de Thala, Kasserine et Sidi Bouzid , théâtre des répressions policières les plus meurtrières. Il s'agissait d'être en écoute solidaire, mais aussi, de participer à un acte de documentation pour l'histoire et la mémoire tant il est vrai que la transition d'une époque marquée par la répression et l'injustice à une société de liberté, d'égalité et de justice ne peut se faire sans donner la parole à celles et ceux qui en ont été les victimes et les acteurs. L'équipe s'est assignée pour tâche de recueillir le récit des personnes en deuil, qu'il soit entendu et inscrit dans la mémoire collective. Ces actes de mémoire sont un moment important du processus de la reconnaissance par la collectivité et les pouvoirs

publics des préjudices subis ainsi que de la reconstruction des victimes, leur réhabilitation dans leurs droits et dans leur dignité.

b. La reconnaissance de la forte participation des femmes à la révolution tunisienne

Les observateurs des événements qui ont secoué le pays entre le 17 décembre 2010 et le 14 janvier 2011 témoignent de la forte mobilisation des femmes. La révolution ne s'est pas faite au masculin. Le soulèvement a été mixte : les manifestations, les rassemblements, les grèves, les *sit-in* et jusqu'aux affrontements de Ben Guerdane ou à Bizerte, ont enregistré une participation massive des femmes, égale à celle des hommes. Comme les hommes, elles ont été blessées, torturées dans les postes de police, agressées et sauvagement violentées dans la rue, dans les foyers et sur le trajet des cimetières quand elles accompagnaient les cortèges funéraires des enfants assassinés lors des événements. Des femmes sont mortes, victimes et martyres de la révolution.

L'objectif de cette mission est de rendre visible les violences et les violations spécifiques qui se sont abattues sur les femmes. S'il est vrai qu'une violence aveugle s'est abattue sur l'ensemble de la population, il n'en reste pas moins que celles exercées sur les femmes ont revêtu un caractère spécifique attaché à leur sexe. L'édification d'une société de justice, de liberté et d'égalité n'est pas envisageable sans la reconnaissance du rôle des femmes et de leur expérience en tant qu'actrices, à part égale, dans le processus de transition vers une société plus démocratique.

4. Méthode, moyens humains et matériels

a. Le recueil des témoignages des victimes

La commission a choisi de ne pas établir de questionnaire directif : l'important étant de recueillir le libre témoignage des personnes. Par contre, tout le travail a été enregistré par caméras avant d'être décrypté et analysé. De même, il n'était pas de son rôle de prendre les témoignages de tous les protagonistes, les auteurs des violences, le personnel hospitalier ayant accueilli les victimes, les témoins et les victimes elles-mêmes. Ni le contexte, ni les moyens, ni même la philosophie générale de la mission ne le permettait. La commission s'est en effet placée d'emblée sur le terrain de l'écoute des victimes. Les témoignages recueillis ont été exclusivement ceux des victimes, de leurs familles et des « comités locaux » constitués *ad hoc* par des syndicalistes et des militant-e-s de terrain.

b. La composition de L'équipe

Le travail d'enquête s'est réalisé par un collectif de huit personnes dont six sont adhérentes de l'ATFD et deux ami-e-s à elle ayant exprimé leur souhait d'accompagner la commission. Ils ont apporté à la mission leur savoir faire en matière de documentation audiovisuelle dans des missions similaires en Tunisie et dans d'autres pays.

- **Hayet Jazzar**, Avocate, membre de la commission violence
- **Fethia Chaari**, juriste, activiste associative et membre de la commission violence de l'Atfd
- **Chefia Laalibi**, Avocate, membre de la commission violence
- **Emna Zahrouni**, Avocate, membre de la commission violence

- **Raja Ben Abderrahman-Mrad**, Médecin, Hôpital régional Grombalia
- **Bakhta El Cadhi -Jmour**, Orthophoniste, Centre national des médecines scolaires et universitaires, membre de la commission travail et droits économiques de l'Atfd
- **Chiraz Gafsia**, accompagnatrice, sociologue chargée de l'enregistrement
- **Tarak Ben Brahim**, accompagnateur technicien en audio-visuel

c. L'accueil sur place.

Dans le contexte de la première mission, la commission a eu à peine le temps de se présenter et d'expliquer l'objet de sa visite que des dizaines de personnes - hommes et femmes, jeunes et moins jeunes- se sont présentées pour livrer leur calvaire. Prise littéralement d'assaut, la mission de l'Atfd s'est avérée être la première sur le terrain, hormis les deux missions de Human Rights Watch et d'Amnesty International qui ont effectué des visites entre le 16 et le 22 janvier 2011. Partout, un accueil chaleureux a été réservé à la mission. Toutes les personnes rencontrées étaient bien disposées à témoigner.

Cet élan inattendu et impressionnant a amené l'équipe à se répartir en deux: l'une assurant l'écoute des hommes et l'autre chargée de recueillir les témoignages des femmes. L'ambiance générale a imposé quelques dérogations aux règles de « l'écoute ordinaire » à savoir une écoute individuelle, confidentielle et qui assure l'anonymat pour la personne écoutée. Divers préparatifs ont précédé le déplacement sur le terrain. Les membres de la commission ont préalablement établi des contacts avec les personnes relais dans chaque région visitée. D'autres contacts ont été pris par l'intermédiaire des *sit-ineurs* de la Casbah venus des régions le 22 janvier 2011.

d. Les témoignages

Les témoignages recueillis ont totalisé le nombre de 99 dont 58 livrés par les femmes. La commission a rendu visite à 20 familles.

- **Thala** : 48 témoignages répartis entre 24 femmes dont 8 jeunes filles et 24 hommes avec visite à 3 familles.
- **Kasserine : Cités Ezzouhour et Ennour** : 21 témoignages répartis entre 15 femmes, 6 hommes avec visite à 5 familles.
- **Regueb** : 16 témoignages répartis entre 12 femmes et 4 hommes avec visite à 5 familles.
- **Sidi Bouzid ville** : témoignages de 3 femmes avec une visite familiale.
- **Nabeul** : 8 témoignages de 4 femmes et de 4 hommes avec visite à 3 familles.
- **Hammamet et Bir Bou Regba** : 7 témoignages de 3 femmes et 4 hommes avec visite à deux familles.
- **Tunis** : 6 témoignages de 5 femmes et d'un homme avec visite à une famille.
- **Bizerte** : 1 témoignage, celui d'une femme blessée.

CHAPITRE V

LE DEROULEMENT DE LA MISSION

La mission d'enquête et d'écoute s'est déroulée en trois temps. Les premiers déplacements ont eu lieu dans un contexte de répression et d'insécurité. Le couvre feu et l'état d'urgence sur tout le territoire national à partir du 12 janvier 2011 ont retardé l'équipe sans néanmoins l'arrêter. La première mission s'est faite « à chaud » du **27 au 30 janvier 2011** dans les villes de **Thala, Regueb, Sidi Bouzid, Kasserine** d'où est partie l'étincelle qui a fini par emporter le régime de la dictature. Elle s'est poursuivie le **27 février puis le 28 mars 2011 à Hammamet et Nabeul** dans un contexte marqué par les reconfigurations politiques consécutives aux sit-in de Casbah I et Casbah 2. Elle s'est redéployée le **12 octobre 2011 à Mellassine à Tunis** à l'approche des élections de l'Assemblée Nationale Constituante.

1 . Première mission à chaud à Thala, Kasserine, Regueb et Sidi Bouzid

a. Le 27 janvier 2011 à Thala

Accueillie par un comité local à l'entrée de la ville, la délégation a été mise au contact des familles. Les hommes en premier ont pris la parole, décrivant leurs conditions de vie et considérant qu'ils sont oubliés de tous, délaissés par tous et manquant de tout : la pauvreté, le chômage, le non accès à la santé sont leur quotidien. Les femmes quant à elles ont témoigné de l'ampleur de la corruption, du harcèlement pratiqué sur elles et sur la population par les responsables de l'emploi et de l'administration territoriale à qui il fallait verser de l'argent en contrepartie du « service rendu ».

La mission a recueilli le témoignage des mères des martyrs et entendu le récit de leurs souffrances. C'est au retour des vacances scolaires, le 3 janvier 2012, que des manifestations se sont organisées en signe de solidarité avec Mohamed Bouazizi et de protestation contre le régime et ses têtes. Les jeunes lycéens et collégiens, filles et garçons, s'y trouvaient aux premières lignes suivis et accompagnés des adultes, des parents. Bien que pacifiques, ces marches et manifestations - auxquelles pères et mères ont apporté leur soutien- ont été réprimées dans le sang. Elles ont fait **6 morts et des dizaines de blessés entre le 8 et le 12 janvier 2012.**

Les mères ont relaté l'extrême violence des agents et forces de l'ordre qui n'ont pas manqué d'utiliser les bombes lacrymogènes dans l'enceinte du lycée et de revenir le soir, en représailles, forcer les domiciles et les foyers à la recherche des jeunes manifestants. C'est cet acharnement qui a fait s'amplifier le mouvement, se mobiliser quotidiennement toute la population bravant ainsi la puissance de feu et de sang. Thala s'est transformée depuis en ville assiégée mais aussi en ville isolée. Le 08 janvier 2011 les représailles ont pris un tournant meurtrier. Ce soir là est tombé le premier martyr de la ville, **Marwan Jemli**, sous des tirs à balles réelles. Son enterrement s'est transformé en bain de sang : la police tirant aveuglément sur la foule et tuant 4 jeunes.

b. Le 28 /1/2011 à Kasserine, à la Cité Nour et Ezzouhour

Comme à Thala, la délégation a été accueillie par un comité local. Les inscriptions du nom des martyrs et les graffitis ont rempli les murs de la ville. Celle-ci, encore sous le choc, n'a

pas retrouvé son cours. La vie a semblé s'y être dérobée. On y manquait de tout. Selon les témoignages, la plupart des victimes ont succombé aux balles tirées à bout portant et visant la tête, la poitrine, le ventre et le dos. C'est au cours des manifestations mais aussi lors des funérailles que la police a ouvert le feu, faisant morts et blessés. A l'enterrement de **Mohamed Amin Mbarki**, jeune homme tombé la veille, le cortège - que suivaient indistinctement les hommes et les femmes- a été la cible des tirs des snipers postés sur les toits ici et là. Un groupe de femmes, se retrouvant ensemble, s'est alors réfugié au hammam situé à proximité des lieux. C'est là, qu'un nouveau drame a éclaté. S'en prenant aux femmes, la police les a pourchassées jusqu'à l'intérieur du hammam, lançant à leurs trousses des bombes lacrymogènes et faisant parmi les baigneuses et les réfugiées, des victimes et des blessées dont la petite **Yaquin Garmazi**, morte étouffée dans les bras de sa mère [Cf. tableau n° 9].

c. Le 29 /01/2011 à Rgueb et Sidi Bouzid

La mission a choisi de se concentrer sur Regueb, premier foyer de la révolution, où **5 personnes ont trouvé la mort, le 9 janvier 2011**. La délégation a été accueillie par deux jeunes gens et une femme. Comme ailleurs, les jeunes y ont été les portes flambeaux des mouvements protestataires de rue. Ils ont été particulièrement actifs sur la toile à partager des informations et des images. Les familles ont témoigné du calvaire qu'elles ont vécu de nuit et de jour : les harcèlements policiers la nuit, les tirs à partir des terrasses sur les manifestants le jour, le saccage des maisons, les menaces. C'est dans ces circonstances de terreur qu'une jeune mère de deux enfants, **Manel Allagui**, a trouvé la mort, tuée par balle tirée dans le dos [Cf. tableau n° 40].

2.Deuxième mission : les 27 et 28 mars à Hammamet, Bir Bouragba, Nabeul : un changement de décor

La deuxième mission s'est déroulée dans le gouvernorat de Hammamet dans un tout autre décor que celui des régions déshéritées du Centre et du Centre-Ouest. Villes du Cap-Bon, situées sur des kilomètres de plages de sable, elles sont riches de leurs agrumes, de leurs activités touristiques et de leurs services. La région a été le lieu de prédilection d'une famille régnante qui méthodiquement s'est employée à la systématiquement dépouiller en dépossédant les personnes de leurs biens et de leurs terres. Ces méfaits ont engendré un appauvrissement et une précarisation de larges couches de la population. Leurs actes prédateurs ont alimenté une colère sourde, du moins dans certains villages, tels à Bir Bouragba où le taux de chômage est très élevé parmi les jeunes.

Comme dans le reste du pays, les agressions contre la population se sont amplifiées à partir du 12 janvier 2011 **faisant quatre morts et plusieurs dizaines de blessé-e-s**. Malgré la férocité de l'intervention il y eut un *black out* médiatique sur les événements de la région.

Les témoignages ont fait état de certaines particularités :

- Le refus de certaines cliniques notamment à Hammamet et Nabeul, de prendre en charge les blessés par balles.
- La délivrance de certificats médicaux comportant des irrégularités (fausses dates d'admission, causes de décès non précisées ou transformées).
- Refus du tribunal de recevoir les plaintes des victimes et les dépositions.
- Le maintien des structures anciennes sans aucun changement relatif aux membres du RCD avec jouissance des mêmes pouvoirs.

a. Le 27 février 2011 à Hammamet - Bir Bouragba

Les témoins sont revenus sur la journée du 12 janvier 2011 où tout a commencé dans l'agglomération. Partant du quartier *El Hwanet*, la population a organisé une marche pacifique sous les mots d'ordre de dignité, de liberté et de démocratie. Les forces de police, renforcées par des unités spéciales - jamais vues selon les témoignages - a agi avec férocité et démesure, recourant aux gaz suffocants et aux armes à feu et occasionnant la mort du jeune **Zouheir Souissi**.

b. Le 28 mars 2011 à Nabeul

C'est à la Maison du peuple de Nabeul que la délégation a été accueillie par les membres du comité local de protection de la révolution. Son porte-parole a rappelé le rôle joué très tôt par les syndicalistes et les militants indépendants dans l'encadrement, la mobilisation et la préservation du caractère pacifique et organisé des protestations. Des comités de quartier ont vu le jour dès le début du mois de janvier. Des réunions de suivi et de coordination se sont systématiquement tenues dans les locaux de la Maison du peuple.

La première manifestation a eu lieu le 26 décembre 2010 sans faire de victimes. En vérité, les premières ont commencé à tomber le 9 janvier 2011 après une violente confrontation entre manifestants et forces de l'ordre. Dans les foyers universitaires - que la police n'a pas épargnés -, des douzaines d'arrestations ont eu lieu. Le 12 janvier le mouvement a pris davantage d'ampleur. La police a violemment réagi et fait 76 blessés et 4 morts par balles : trois garçons et **une jeune femme, Fatma Jerbi**, touchée au front et tuée sur place [Cf. tableau n°53]. Les témoins évoquent l'implication des cadres locaux du RCD, des autorités territoriales et principalement du 1^{er} délégué dans la répression.

3. Troisième mission : Le 12 octobre 2011 : Tunis -Mellassine, Bizerte

a. Mellassine.

La décision de recueillir le témoignage des victimes dans le Grand Tunis a été prise après hésitations et réflexions. Elle a été motivée par le souci d'élargir le champ d'investigation et de rendre visible ce qui, malgré la proximité, est resté indicible.

Comme le quartier de Djebel Lahmar, **Mellassine** est un quartier pauvre de Tunis dont l'origine remonte à l'exode rural consécutif aux deux guerres. Chassés de leurs terres, les fellahs tunisiens - transformés du fait de la colonisation en sous-prolétariat ouvrier - vinrent y habiter. Situé sur le rivage oriental de la **Sebkha Séjoui** (les marais de Séjoui), le site est impropre à l'urbanisation (terres inondables). Il fait partie du domaine de l'Etat après avoir été longtemps de statut habous. Il ne représente pas moins une des plus grandes concentrations d'habitat informel dit « spontané » et de population vulnérable (journaliers et chômeurs) non intégrées au marché de l'emploi et au circuit officiel du logement. Déstructuré depuis les années 60 par les opérations de « dégourbification » (éradication des vieilles maisons en terre), il constitue un lieu de marginalité, de précarité sociale et de vulnérabilité économique.

A l'image de beaucoup de quartiers populaires de la périphérie tunisoise, appelés par les officiels « la ceinture rouge », le quartier a été le théâtre d'affrontements meurtriers dont ont

témoigné nos différents interlocuteurs dans le quartier. C'est là que la jeune **Maroua Ben Yamina étudiante de 23 ans** est tombée morte [Cf. tableau n°55].

b. Bizerte

Les victimes à Bizerte comme ailleurs se comptent par dizaine. Les premières alertes ont été diffusées sur Internet et les réseaux sociaux. Transportées par leurs familles à l'hôpital militaire, ces victimes se sont heurtées aux difficultés d'être soignées gratuitement. Il a fallu les protestations des familles soutenues par la LTDH pour y accéder. C'est bien après les événements du 16 janvier 2011 qu'une délégation de l'ATFD, a pris contact avec **Noura Mernissi**, gravement blessée (4 balles) et avec qui elle procédera - non sans entraves de la police militaire-, à l'écoute de son témoignage sur les circonstances de la répression.

CHAPITRE VI : VICTIMES ET TEMOINS DE LA REPRESSION

Ces tableaux, présentés par séquences territoriales, tentent de récapituler les multiples témoignages. Ils laissent transparaître une conscience politique aigüe chez les victimes directes ou indirectes de la répression. Contrairement aux stéréotypes sur « l'indifférence des femmes au politique », leurs récits témoignent de l'investissement de l'espace public et de leur combat contre les abus et les privations. L'équipe de l'Atfd a été saisie par leur éloquence et leur courage. Ils et elles reviennent sur les faits saillants : à Kasserine, la terreur au Hammam (1) ; à Thala, les tirs sur les jeunes manifestants du collège (2), à Rgueb, les charges sur les cortèges funéraires (3); à Hammamet, les actes de pillage et de répression (4), à Bizerte, la blessure (5) à Tunis la mort par ricochet (6).

1. Kasserine : Cité Ezzouhour : terreur au hammam

KASSERINE				
N°	Nom et Prénom	Age/ Statut matrimonial	Situation professionnelle	Types d'atteintes, violences et violations
1	RETIBI Fayza	30 ans célibataire	Sans emploi	- Fracture de la clavicule, intoxication, étouffements et agressions verbales. - <u>Témoigne de complicités locales dans la répression.</u> Déclare qu'une femme en uniforme de la police a lancé trois bombes lacrymogènes dans la salle externe du Hammam, puis a fermé la porte extérieure pour empêcher les occupantes de quitter les lieux. - D'autres bombes lacrymogènes ont été lancées par les fenêtres dans la salle du « sauna ». - Elle a quitté le bain maure, à moitié dénudée, ce qui a provoqué désarroi et panique.
2	REHIMI Sihem	mariée	Sans emploi	Asthmatique. Elle a particulièrement souffert de l'épisode du Hammam et de l'asphyxie consécutive aux gaz. -Victime de coups et blessures.
3	IDOUDI Afef	21 ans célibataire	En formation	-A été touchée d'une balle au niveau de la cuisse engendrant une impotence fonctionnelle importante. - A été opérée à l'hôpital al Kassab. Tunis
4	NASRI Aya	13 ans		-Intoxication - Insultes -Obscénités
5	IDOUDI Asma	28 ans Célibataire	Secrétaire	-Intoxication, - insultes -obscénités
6	RABHI Hédia Noura	20 ans	-	-Intoxication - Insultes -coups de matraque à la sortie du hammam
7	RABHI Zaara	-	-	-Intoxication, - Insultes, -Coups de matraque à la sortie du hammam
8	RABHI Houria	-	-	-Intoxication, - Insultes, -Coups de matraque à la sortie du hammam
9	GUERMAZI	26 ans/ Mère de	Sans emploi	Traumatisme aigu suite au décès de son enfant,

	Yamina	Yaquin, enfant de 6 mois, décédée par suffocation et intoxication		<u>bébé de 6 mois par intoxication.</u> -Choc aigu. -Importantes souffrances morales du fait qu'elle a eu l'enfant tardivement, après 5 ans de stérilité.
10	EL-KADHI Rafika	Célibataire	Sans emploi	- Agressée devant le Hammam et est traumatisée par la violence des policiers. -Insultes, obscénités et bombes lacrymogènes au hammam.
11	NASSERI Samira	-	-	- Ne désire pas reproduire les obscénités proférées par les policiers - Menaces de mort « Notre mère Leila nous envoie vous tuer » - Les policiers ont empêché les secours d'accéder au Hammam
12	HLIWI Rebah	49 ans Mariée	Sans emploi	- Intoxication dans l'enceinte du bain maure - Agression verbale. - Violences conjugales. Elle a été contrainte de quitter le domicile avec son enfant. Son mari l'a abandonnée pour se mettre avec une autre femme. Il lui fait subir toutes formes d'humiliation et de violence.
13	Afef	Mariée	-	Violence conjugale en plus de la violence subie collectivement durant l'épisode du hammam.
14	EI WAFI Sana	-	-	Témoigne de la violence durant l'épisode du Hammam
15	ALOUI Faouzia	52 ans Mariée	Poète et écrivaine	- Témoigne de la souffrance due aux privations, à la précarité, le manque d'emploi - Témoigne de la corruption et de l'indifférence des responsables locaux au sort des habitants - Active dans initiative FEMMES lors de la révolution
16	FATHIA NASRI	43 ans Mariée	Enseignante et activiste syndicale	- Initiative FEMMES lors de la révolution

KASSERINE. VICTIMES ET TEMOINS PARMIS LES HOMMES		
Nom et prénom	âge et situation socio-professionnelle	Types d'atteintes, violences et violations
DACHRAOUI Slah	Martyr. 19 ans. marchand de fruits	Un des premiers manifestants à avoir été tué dans la ville de Kasserine. Le rapport médico-légal indique qu'il est mort d'une « blessure à l'abdomen provoquée par une arme à feu ».

2. Thala : tirs sur les jeunes manifestants du collège

THALA. VICTIMES ET TEMOINS PARMIS LES FEMMES				
N°	Nom et Prénom	Age/ Statut matrimonial	Situation professionnelle	Types d'atteintes, violences et violations
15	BOUALI Hajer	15 ans	Elève	- Aspiration de gaz toxiques lacrymogènes par bombes jetées à l'intérieur de la cour du collège. - Coups par matraque
16	ZAMMALI	18 ans	Elève	- Coups par matraque,

	Awatef			- Traumatisme important du membre supérieur gauche - Arrestation durant 4 jours aux locaux de la police - Témoigne de harcèlements sexuels
17	SOUIBGUI Amira	17 ans	Elève	- Coups par matraque lors des manifestations - Traumatisme important du membre supérieur gauche - Atteinte à la pudeur par les forces de l'ordre
19	SOUIBGUI Dalel	18 ans	Elève	- Coups par matraques lors des manifestations
20	SOUIBGUI IBTISSEM			- Coups par matraque - Traumatisme
21	ARNOUNI Habiba	54 ans Veuve mère du collégien atteint par balle à la mâchoire	Sans emploi	- Hépatite C, - Difficultés respiratoires dues à la quantité de gaz inhalée - Pauvreté, problèmes de santé
22	SOUIBGUI Noura	46 ans mère de 4 enfants dont un ayant perdu l'usage de ses jambes	Sans emploi	- Hépatite C, mère de 3 filles et d'un garçon blessé par balle et ayant perdu par la suite l'usage de ses jambes. - Témoigne de la férocité des forces de l'ordre - Sans soutien depuis que son fils est paralysé. - Refuse toute compensation en argent quelle que soit la somme proposée - Exige l'arrestation des auteurs et leur traduction en justice. Forte demande de vérité
23	H.Y.	20 ans	Etudiante	<u>Tentative de viol</u> en la présence de son père qui a eu un AVC le 10 janvier 2011 et pour lequel il a été hospitalisé à Sousse.
24	ASSIDI Khemissa	54 ans	Sans emploi. Sans domicile ni ressources	- Hépatite C. - Parents à charge. - Le 8 janvier 2011 vers 18h00, elle apprend que son neveu (Ayoub ASSIDI) a été blessé. Elle accourt à son secours avec les jeunes du quartier. Les brigades de l'ordre public les empêchent de porter secours aux blessés et/ou aux tués de cet après-midi. Elle ne recule pas et reçoit elle même des coups de matraque engendrant fracture de la main et stigmates sur les jambes.
25	ASSIDI Farida		Sans emploi	Recours pour violence
26	ASSIDI Al Ghadfa		Sans emploi	Recours pour violence
27	HASNI Rafika	48 ans		- Traumatisme aigu suite aux « tueries » des six jeunes de Thala
28	RAHMOUNI Latifa	41 ans mariée	Sans emploi	- Effraction du domicile la nuit du 12 au 13 janvier 2011 par 7 agents des forces de l'ordre. - Insultes, menaces de viol , en présence des enfants et du conjoint. - Jet de trois bombes lacrymogènes avant de quitter la maison.
29	RAHMOUNI Marwa	18 ans	Elève	- Victime de coups et blessures au lycée par la police le mardi 04 janvier. N'a pas établi de certificat médical et ne peut exiger des dommages causés.
30	ABBASSI Khaoula	20 ans	Elève, terminale	- Témoigne du mauvais état de santé de la population, par famille au moins une personne est atteinte de l'hépatite B ou C ou les 2 à la fois. - Parle du phénomène de l'immolation commencé il y a 3 ans à Thala. Révèle les noms. - 7 à 9 suicides pour cause de la misère et absence

				de perspectives
31	HARAKATI Mahbouba	63 ans Mère de 8 enfants	Sans emploi	- Souffre de tension artérielle - Fait état de la corruption généralisée, du chômage des enfants (08), des difficultés de soins et de traitement - Violences exercées sur elle et ses enfants au domicile
32	NEMRI Dhaouia	60 ans Veuve, mère de 7 enfants dont Ghassen Nemri violenté par la Police	Sans emploi	- Coups de matraque portés à la tête provoquant de fortes douleurs et amnésie. - Saccage de la maison - Agression au domicile
33	NEMRI Dzaier	67 ans Veuve Ayant perdu un fils par immolation		- Suicide du fils il y a deux ans à l'âge de 32 ans en se brûlant vif. Elle en est très marquée. - Frappée et rouée de coup chez-elle le 8 janvier par la police venue arrêter son petit fils.
34	JEMLY Najet	Mère de 3 enfants dont Marouane Jemly, 1^{er} martyr tombé le 8 janvier		- Empêchée d'approcher son fils tombé par balles - Elle est marquée par les violences subies par les femmes, la séquestration des jeunes filles dans les locaux de la police ainsi que par l'arrestation et la torture des jeunes gens. Evoque de manière évasive la question des viols - Elle témoigne du pillage des maisons déjà démunies (vivres et couvertures) ainsi que des petits commerces (objets retrouvés dans les locaux de la police)
35	ZAIBI Choumayssa	47 ans mariée	Sans emploi	-Elle a été la médiatrice auprès des autres femmes. - Les témoignages ont été recueillis chez elle
36	SAYHI Fatma	46 ans célibataire	Sans emploi	- Victime d'effraction du domicile - Médiation avec les autres femmes
37	JEMLI Marwa	17 ans	Elève	-Traumatisé par le spectacle de la mort en direct d'un jeune tombé sous ses yeux. .
38	Tante de Marwan JEMLI	41 ans	Sans emploi	-Fortement choquée par les agressions

THALA. VICTIMES ET TEMOINS PARI MI LES HOMMES		
Nom et prénom	âge et situation socioprofessionnelle	Types d'atteintes, violences et violations
GASMI Aymen	23 ans	-Blessé par balle, le 8 janvier à 22h en suivant les funérailles du martyr Marwan Jemli (tué le 08 janvier) près de l'Hôpital. La police a empêché les blessés et leurs accompagnants d'atteindre l'hôpital. - Souffre d'une impotence fonctionnelle du membre inférieur gauche.
RTIBI Bilel	-	-Arrestation durant 12 jours. Tortures pendant l'arrestation.
IDOUDI Kamel	-	Blessé par balles à la cuisse. Complications depuis lundi 31 janvier. Mardi 1 ^{er} février au soir, il a été transféré à l'hôpital de Thala pour hémorragie.
HADDAOUI Abdealziz	-	Déchirure au niveau du membre inférieur
BOULAABI Seifeddine	22 ans, chômeur	Déchirure au niveau du membre inférieur
Hatem IDOUDI,	-	Balle au ventre, complications
NASSRALLI Anis	-	Traumatisme du membre inférieur et points de suture à la tête des suites de tortures lors de son

		arrestation.
HAWACHI BEN MOKHTAR Kouba	16 ans, collégien	Est resté 7 jours à l'hôpital - blessé par balle le 12 janvier dans une manif réclamant la libération des détenus et l'évacuation des forces de l'ordre (bord sup. de la mâchoire gauche) Diabétique.
SOUIBGUI Achraf	26 ans, ouvrier journalier, serveur de café	-Blessé de trois balles, 2 à la face antérieure de la cuisse droite, une 3 ^{ème} à la face postérieure de la cuisse droite et qui a touché probablement le nerf sciatique (sensation de paralysie de tout le membre). - Seul soutien de famille
NEMRI Hassen	25 ans, chômeur	Altération de l'état général. Vomissements, amnésie post-traumatique
M'NASSRI Kaïes	20 ans,	Traumatisme par balle, fractures ouvertes
RETIBI Saddam	20 ans,	Blessé le 3 janvier, traumatismes multiples suite à des tortures perpétrées pendant 8 jours d'arrestation ; a eu plusieurs épisodes de perte de connaissance.
RTIBI Mohammed Lahbib	28 ans, au chômage	-
BOULAABI Mohamed Ali	28 ans	Blessure par balle de la hanche gauche avec perte importante de la substance cutanée.
HICHRI Kouba	-	Blessé par balles aux membres inférieurs
SAYHI Ramzi	20 ans, ouvrier	Blessé par balles aux membres inférieurs alors qu'il participait à une manifestation pacifique.
ABIDI Chadi	20 ans, bachelier (spécialité bac sport)	Blessure par balle au niveau de la cuisse gauche.
HICHRI Amin	14 ans, élève	Traumatisme important de l'œil gauche non exploré, arrestation durant 24h, sévices corporel et psychologique
HAFDHI Mohamed	18 ans, bachelier (spécialité sport)	Balle au membre inférieur. Traumatisme important
ASSIDI Ayoub	-	Blessé le 8 janvier 2011
DRIHMI Rami		Arrestation et torture dans les locaux de la police pour participation à la manifestation.
A B. T	23 ans	Agressé par coups de matraques et balles de caoutchouc, arrêté durant 7 jours : tortures diverses, privation de nourriture, insultes, aspersion d'eau, torture du « poulet », viol à plusieurs reprises et sodomisation par matraque. A montré un certificat CMI délivré par l'hôpital régional du Kef, attestant des lésions anales. Le 27 janvier, date de l'écoute, il portait encore des couches pour incontinence.
ZIDI Mustapha	-	Blessé par balle, a subi un traumatisme cranien. A perdu son travail. Deux familles à charge. Est toujours en contact avec les membres de la Commission pour divers services.
BOULAABI Mustapha	45 ans	Blessé par balle à la poitrine, a gardé des éclats dans les poumons.
BOUALI Nidhal	-	Blessé par balle. S'est réfugié dans les montagnes du 8 au 23 janvier.
BOULAABI Seif	-	Blessé par balle
MANSOURI Moez	-	Blessé par balle manque de médicaments
SAYHI Samir		Blessé par balle
BOULAABI Nouredine	44 ans, père de six enfants.	Il a reçu 4 balles le 8 janvier. Hôpital de Kasserine, puis 12 jours (au bloc) à Sahloul,

		Sousse. Il a saisi le centre d'écoute de l'ATFD le 02 avril 2011
HASNI Khaled	Ancien professeur de physique	Il dit avoir été chassé de son poste suite à des propos contestataires tenus en salle de classe. Il désigne comme responsable de cette exclusion, l'ancien directeur régional de l'enseignement.
CHERNI Mohamed Salah	Actuellement directeur au ministère de l'Education nationale	Il rapporte que les victimes du massacre n'ont pas eu les secours nécessaires et adéquats parce que l'hôpital de Thala manque de tout.

3.Regueb : tirs sur les cortèges funèbres

REGUEB				
N°	Nom et Prénom	Age/ Statut matrimonial	Situation professionnelle	Types d'atteintes, violences et violations
39	M'BARKI LOBNA	31 ans	Maîtrise en comptabilité. Gérante de plusieurs petits projets	-Témoigne de la grande corruption qui règne dans la région. -Témoigne des atrocités qui se sont déroulées la nuit du 8 au 9. -Rapporte des faits de chantage et de harcèlement sexuel exercés par les responsables locaux sur la personne de A.A en l'obligeant à des actes contraints sous peine de sanction et de représailles.
40	HAJJI CHEDIA	47 ans mère de Manel ALLAGUI, martyre de 26 ans elle-même mère de deux enfants (4 et 7ans).	Employée journalière	-A perdu sa fille de 26 ans sous le coup de tirs à balles réelles - Le même jour, a perdu un neveu, décédé lors de l'enterrement d'un des martyrs.
41	TOUFFEHA	63 ans	Sans emploi	-Souffrant d'une cardiopathie, elle s'est réfugiée chez des parents, loin du village -Son conjoint a été kidnappé et jeté à 10 Km . Il a été retrouvé deux jours après les faits. .-Sa maison a été saccagée -Sa plainte n'a pas été enregistrée par les autorités
42	DHIFI HANEN	26 ans	Sans emploi	-Le jour de la mort de Manel, tous les habitants de la Cité El-Intilaka, ont été agressés chez eux. Elle habite avec sa mère et sa sœur qui ont aussi été agressées. Rapporte que les milices disaient « Leila vous gouvernera»
43	AKERMI AIDA	38 ans/Veuve	femme de ménage et propriétaire d'un taxiphone (trois appareils).	-Veuve, elle a subi le harcèlement sexuel de la part des responsables locaux. -S'est révoltée contre ses conditions socio-économiques en s' immolant par le feu il y a six ans. -Elle présente beaucoup de cicatrices au niveau du cou. -Elle rapporte avec sa sœur Wahiba, en pleurant et en montrant beaucoup de détresse et de révolte, que les policiers se mettaient nus devant elles, en proférant des obscénités et en saccageant complètement son commerce.
44	AKREMI	40 ans	Femme de ménage	Agressée à plusieurs reprises par la police (l'une des rares à avoir fait le sit in à la Délégation depuis

	Wahiba			le déclenchement des évènements à SBZ). Elle n'a pas établi de certificat, ni porté plainte.
45	MISSAOUI Gamra	31 ans	Employée contractuelle ; SG de l'assoc. Femme militante	-Employée contractuelle depuis 11 ans, elle n'a pas été titularisée. -N'a pas été titularisée par représailles pour ses prises de position contre le régime.
46	SAMMOUDA Sana	24 ans Epouse du martyr Med Jebabli,	Sans emploi	-Conjoint Med DJEBALI, tué par balle lors de l'enterrement de son ami, martyr Raouf KADDOUSI, le 9 janvier 2011. -Actuellement, sans logement, sans travail, sans carnet de soins - une enfant de 5 ans à charge.
47	AYOUNI Wasila	53 ans	Ouvrière. Société SADIRA	-Mère de Nizar SELLIMI, tué par balle.
48	SELLEMI Nissaf	22 ans	Etudiante	Sœur de Nizar SELLIMI
49	AYOUNI Samira	-	-	Voisine de Chedia HAJJI
50	ALAOUI Hajer	29 ans	Sans emploi	-Violences verbales -Harcèlement psychologique pour avoir caché les jeunes manifestants chez elle, -Les matériaux du commerce de son père et sa voiture (pour handicapé) ont été incendiés. -Elle a été menacée par arme à feu quand elle essayait d'éteindre l'incendie.

4 . Hammamet : pillage et répression

HAMMAMET				
N°	Nom et Prénom	Age/ Statut matrimonial	Situation professionnelle	Types d'atteintes, violences et violations
51	KHIDHR NADRA			-Témoigne des difficultés sociales rencontrées par les citoyens de son village, en insistant sur la précarité d'un grand nombre de familles. -Les personnes handicapées, sans travail ni ressources, souffrent de l'exclusion (dont la famille Mabrouk Mokhtar Dardour : trois handicapés myopathes et une fille handicapée mentale) -Ne bénéficient d'aucune aide sociale. Tous les services administratifs sont difficiles d'accès car la corruption y est très répandue. -Le dispensaire est privé des moyens élémentaires. -Défectuosité de l'infrastructure qui n'a connu aucune amélioration depuis plus d'une cinquantaine d'années (depuis 1941 pour la route).
52	SOUISSI Farah	40 ans Veuve du martyr Zouheir Souissi	Travaille à W. Romnter et Abdelkrim (injection plastic)	-Veuve du martyr Zouheir SOUISSI et mère de deux enfants M.17 ans et S. de 12 ans. Devant l'attitude « négative » des différentes instances régionales et le silence des médias, elle a contacté l'ATFD -Dit qu'il ya un témoin qui connaît l'agresseur de son mari. -Elle a saisi la Commission nationale d'enquête et

				vérités et trouve les procédures trop lentes.
53	Jerbi Fatma	60 ans Martyre.	Technicienne médicale. Anesthésiste. Vivant en Suisse.	Tuée le 12 janvier par balle dans la tête qui a touché le cerveau et occasionné la mort subite.

5. Bizerte : la blessure

BIZERTE				
N°	Nom et Prénom	Age/ Statut matrimonial	Situation professionnelle	Types d'atteintes, violences et violations
54	MERNISSI Noura	20 ans	Ouvrière	-Elle est l'unique soutien d'une famille composée de la mère, du père et de deux enfants. -Elle porte de graves lésions par balles (quatre balles), une au bras qui a traversé le sein occasionnant deux trous avant de se diriger vers le bras pour s'y loger ; une au niveau de la cuisse, une autre à la jambe se fragmentant à l'intérieur. Il s'en est suivi une grave déformation de la jambe et des douleurs permanentes. -Les médecins ont expliqué que la balle a fait l'effet d'une perforatrice à l'intérieur de l'os occasionnant son effritement et la déformation de la jambe

6. Tunis : la mort par ricochet

TUNIS				
N°	Nom et Prénom	Age/ Statut matrimonial	Situation professionnelle	Types d'atteintes, violences et violations
55	BEN YAMINA Maroua	23 ans Martyre. Tuée par balle au front.	Etudiante Langue française	Son père témoigne : le soir du 15 Janvier 2011, vers 21h, il était devant la télé dans la salle de séjour, en compagnie de sa famille. Maroua inquiète de la situation et de ce qui se passait dehors a voulu voir le mouvement des jeunes dans le quartier. Elle s'est à peine approchée de la porte fenêtre du balcon qu'une balle meurtrière l'a atteint au front.
56	EL KAROUI Olfa	26 ans		-Violences verbales -Coups et blessures. Fracture du pied et de la mâchoire. -Agressée à trois reprises le 4 Janvier, le 11 puis le 21 janvier lors du sit-in de la Casbah.
57	NAMOUCHEI Najet	55 ans, mère de Med Naceur TALBI tué le 13 janvier 2011 à Hammam Lif	Sans emploi Divorcée	- Med Naceur TALBI a été tué le 13 janvier à Hammam Lif à 23 ans. Travailleur immigré en Italie depuis 3 ans. Seul soutien de sa mère et de son frère de 20 ans, au chômage. -La mère a toujours eu seule la charge de ses 2 fils. -La réparation accordée a été répartie entre elle et son ex-père. Elle vit cette situation comme une grande injustice.
58	ZITOUNI Najiba	56 ans. Mariée, mère de 3 enfants et de Ali CHERNI tué par balle le 12 janvier 2011	Femme de chambre d'un établissement hôtelier	Son fils a été tué devant le poste de police du quartier. Elle accuse le commissaire chef du district d'être l'auteur du crime. Grande souffrance morale du fait de la perte de son fils et de la déstructuration de la vie familiale que sa mort a provoquée (migration clandestine du fils cadet et arrestation du dernier)

				Est tombé dans la précarité du fait que son fils tué était le soutien de famille.
59	MANAI Saïda	55 ans Mère de Hilmi MANNAI , tué par balle le 12 janvier 2011	Commerçante	-Grande souffrance morale -Dépression après le décès de son fils - Sous pression sociale
60	H.T.	27 ans	Journaliste Bloggeuse	Agression par coups et blessures avec tentative de viol. Auteurs identifiés : police civile et un groupe d'individus d'environ 200 personnes. Sous pression de sa famille qui avait peur des représailles, elle a décidé de ne pas porter plainte.
61	AOUAICHI Héla	34 ans	Ouvrière du textile. A perdu son travail	-Blessée lors des événements du Kram, le 15 janvier par balle au front tiré par des militaires. Elle se trouvait dehors, juste au pas de la porte de son domicile -A des particules au cerveau. -Souffrances psychologiques -Malaises fréquents suite à un coma qui s'est prolongé plus d'un mois
62	FARHANI Lamia	-	Sœur du martyr Anis FARHANI et Avocate des familles des blessés et martyrs	-Indignée par le déroulement des procès d'autant plus que les preuves ont été présentées pour identifier les coupables. Elle est très affectée par l'impact de la mort du frère sur l'ensemble des membres de la famille. -Le jeune frère du martyr fortement choqué par l'assassinat de son frère vient d'enregistrer une faillite de son commerce. -La mère est devenue malade.

CHAPITRE VII

TYPES DE VIOLENCES A L'ENCONTRE DES FEMMES

Cette typologie ne prétend pas à l'exhaustivité. Son but est de sérier à partir des témoignages, les différentes souffrances des femmes, victimes directes ou indirectes. Elle ne concerne que les missions décrites plus haut et réfère aux tableaux des victimes et témoins de la répression (Chapitre VI). Les témoignages postérieurs à la mission n'ont pas été pour l'instant pris en compte. Car, l'objectif de ce rapport préliminaire n'est pas de faire un état des lieux complet mais bien de sensibiliser aux spécificités des violences à l'égard des femmes et dont on ignore souvent la nature et l'étendue.

1. Femmes martyres tuées par balles

- a.** A Tunis, **Maroua Ben YAMINA**, 23 ans, étudiante de 3^{ème} année en lettres française a été tuée le soir du 15 janvier par balle au front par un agent de police défini comme un sniper. [N° 55 Tableau]
- b.** A Nabeul, **Fatma JERBI**, 60 ans, technicienne médicale, anesthésiste, Tuniso-Suisse, a été tuée le 12 janvier par balle qui lui a transpercé le cerveau [n° 53 Tableau]
- c.** A Regueb, **Manel ALLAGUI**, 26 ans mère de deux enfants de 4 et 7 ans, tuée par balle tirée à bout portant au dos. Le tireur est décrit comme un sniper. [N°40 Tableau]

2. Décès de l'enfant par intoxication

- a.** A Kasserine, **Yamina GUEZMIR** jeune mère de 26 ans a perdu sa petite **Yaquin**, bébé de six mois, étouffée par les bombes lacrymogènes tirées au Hammam. [N° 9 Tableau]

3. Décès de l'enfant par balles réelles

- a.** A **Thala**, Najet JEMLI, mère de trois enfants a perdu son fils **Marwan**, lycéen âgé de 19 ans, mort par balles le 8 janvier 2011. [N°34 Tableau]
- b.** A **Regueb**, Chédia HAJJI, a perdu sa fille **Manel** Allagui, âgée de 26 ans elle-même mère de deux enfants de 4 et 7 ans. [N°40 Tableau]
- c.** A **Regueb**, Wassila AYOUNI ouvrière agricole a perdu son fils Nizar SELLIMI, 19 ans, tué par balles. [N°47 Tableau]
- d.** A **Tunis**, Maroua BEN YAMINA, 23 ans, étudiante a été tuée le soir du 15 janvier par balle au front. [N° 55 Tableau]
- e.** A **Tunis**, Najet NAMMOUCHI a perdu son fils **Mohamed Naceur Talbi**, 23 ans, tué par balle le 13 janvier 2011 à Hammalif. [N° 57 Tableau]

- f. A Tunis**, Najiba Zitouni, **femmes de chambre**, a perdu son fils Ali CHERNI, 23 ans, tué à Manouba par trois balles le 12 janvier 2011. [N° 58 Tableau]
- g. A Tunis**, Saida MANAI, commerçante a perdu son fils Hilmi MANNAI, tué par balle le 12 janvier 2011. [n° 59 Tableau]

4. Le décès du conjoint

- a. A Hammamet**, Farah SOUISSI, quarante ans a perdu son mari **Zouheir SOUISSI** mort par balles. Elle est désormais seul soutien de deux enfants de 17 et 12 ans. [N°52 Tableau]
- b. A Regueb**, Sana SAMMOUDA, **femme de 24 ans et mère d'une enfant de 5 ans**, a perdu son mari **Mohamed Jebali** sous le coup des balles tirées le 9 janvier 2011 lors des funérailles de Raouf Kaddoussi. [N° 46 Tableau]

5. Menaces et tentatives de viols

- a. A Thala**, des tentatives de viol ont eu lieu à l'encontre de jeunes lycéennes et étudiantes. Ces tentatives ont été commises volontairement devant les parents. [N°23 Tableau]
- b. A Thala**, ce même scénario s'est répété sur une jeune mère menacée de viol devant ses enfants et son époux. [N° 28 Tableau]
- c. A Tunis**, une jeune bloggeuse agressée par un groupe qu'elle tentait de filmer a été menacée de viol et a subi des actes d'attouchements voire des violences sexuelles. [N° 61 Tableau]

6. Handicaps et blessures par balles

- a. A Kasserine**, Afef IDOUDI, jeune femme de 21 ans a été gravement touchée par balle engendrant une impotence fonctionnelle et nécessitant opérations chirurgicales d'urgence. [N°3 Tableau]
- b. A Bizerte**, Noura MERNISSI, jeune ouvrière de 20ans et seul soutien d'une famille de 5, a été blessée par quatre balles d'extraction difficile, engendrant douleurs et handicap physique. [N°54 Tableau]
- c. A Thala**, Habiba ARNOUNI, veuve sans emploi, a vu son jeune fils collégien blessé par balle perdre l'usage de sa mâchoire [N°21 Tableau]
- d. A Thala**, Noura GOUIGBI, mère de quatre enfants, a vu son fils touché par balles perde l'usage de ses jambes. [N°22 tableau]

7. La détresse des mères face aux suicides des jeunes

- a. A Thala**, de nombreux cas de suicide ont été rapportés. Ils remontent à deux, trois ans. Poussés par le désespoir, l'absence de toute perspective, des jeunes

s'immolent, mettent fin à leurs jours. La détresse des mères est incommensurable.
[N° 30-33 Tableau]

8. Coups et blessures

- a. **A Kasserine**, pratiquement toutes les femmes à leur sortie du Hammam ont reçu des coups de matraque. Ces coups ont engendré des blessures allant jusqu'aux fractures. [N°1 Tableau]
- b. **A Thala**, les jeunes manifestantes et manifestants ont reçu des coups de matraque visant parfois la tête, le plus souvent les membres supérieurs engendrant de forts traumatismes allant parfois jusqu'aux fractures. [N°15-16-17-19-20-24-32 Tableau]

9. Obscénités et insultes

- a. **A Kasserine** les obscénités, comme les insultes et les agressions verbales ont été le lot des femmes et des jeunes filles au Hammam. [N°1-2-4-5-6-7-8-10-11-12 Tableau]

10. Effractions du domicile

- a. **A Thala**, la nuit du 12 au 13 janvier a enregistré des effractions du domicile par des agents de l'ordre venus en nombre important chercher les manifestants et saccager les biens. [N°31-32-33]

11. Intoxications

- a. **A Kasserine**, les cas d'intoxication et de détresse respiratoire sont nombreux parmi les femmes. Ils sont dus aux bombes lacrymogènes jetées à l'intérieur du Hammam où les manifestantes se sont réfugiées et où elles se sont retrouvées enfermées après que les portes en aient été volontairement verrouillées. [N° 1-3-4-5-6-7 Tableau]
- b. **A Thala**, l'intoxication et la détresse respiratoire ont touché les jeunes filles et garçons amassés dans la cour de l'école en direction desquels des bombes lacrymogène ont été tirées. [N° 15 Tableau]

12. Chantage et harcèlement sexuel

- a. **A Thala**, le chantage et la corruption des responsables locaux ont ciblé des femmes vulnérables de qui l'on abusait. Ceci a poussé l'une d'elle à tenter de mettre fin à ses jours par immolation. Elle garde des traces de brûlures sur le corps. [N° 39- 43 Tableau]

13. Vols et pillages

- a. **A Thala**, on a enregistré des actes de vols et de pillages des vivres et des couvertures ainsi que des produits du commerce plongeant les familles déjà démunies dans la précarité la plus absolue. [N° 34 Tableau]

14. Complicités et entraves

- a. A Kasserine** des complicités ont prêté main forte aux auteurs de la terreur à l'encontre des femmes au hammam qu'on a volontairement enfermées en bloquant devant elles les portes et accès. [N°1 tableau]

15. Non assistance

- a. A Kasserine**, les responsables locaux ont toujours affiché leur indifférence aux souffrances de la population dues à la grande précarité économique et vulnérabilité sociales [N° 15 Tableau]

- b. A Thala**, les mères ainsi que les proches ou les amis ont été violemment empêchés de porter secours aux jeunes mortellement blessés par balles le 8 janvier 2011 ce qui a occasionné des affrontements et de nouvelles victimes. [N°24- 34 Tableau]

16. Violences conjugales, abandon du domicile

- a. A Kasserine**, en plus de la terreur au Hammam, certaines expriment leurs souffrances dues au mauvais traitement conjugal qui s'est traduit par l'abandon du domicile. [N° 12 Tableau]

17. Violences économiques

- a. A Thala**, Regueb, Kasserine, Sidi Bouzid, Mellasine, Bir Bouragba, les familles ont souffert d'une vie de privation qui a précipité les femmes dans la vulnérabilité économique et sociale : manque de soins, non assistance, exploitation.

DEUXIEME PARTIE

RECITS DE VIE ET TEMOIGNAGES

CHAPITRE VIII

28 JANVIER, THALA : UNE VILLE TOMBEE DANS L'OUBLI

1. La mal-vie

Selon **M. KH**, 42 ans, employé saisonnier : « *Nous n'avons rien et sommes les oubliés parmi les oubliés. Monte voir là haut un peu si tu veux (il fait signe de la main vers la montagne). C'est la cité oubliée, oui, elle s'appelle comme ça. Plusieurs vivent à huit dans une même pièce, le fils y vit avec sa femme, ses parents, ses frères et ses sœurs. On met un rideau pour séparer les jeunes époux des autres membres de la famille... imagine l'intimité !* »

I.CH, la trentaine passée, au chômage, raconte : « *Tout le monde ou presque est ici chômeur. Nous n'avons rien, ni agriculture, ni usine, à part l'usine de ciment qui nous pollue du reste et n'emploie que 50 personnes. Les jeunes vivent du commerce illicite avec l'Algérie. Ils ramènent de l'essence qu'ils vendent dans des bidons sur les routes, d'autres font de la contrebande de zatla (hachich) !* »

R. H, la quarantaine, sans emploi : « *Nous souffrons tous, ou du moins la plupart, de maladies chroniques. Nous sommes tous atteints d'hépatites, nous avons tous un problème de reins. Pour nous soigner, il nous faut aller à Tunis faire des analyses à l'Institut Pasteur. Cela coûte cher sans compter le transport. Comme nous n'avons pas les moyens, nous négligeons notre santé. Chômeurs, nous n'avons ni carnet de soins, ni sécurité sociale, ni rien !. Plusieurs d'entre-nous vivent du salaire du seul membre de la famille qui travaille, souvent comme journalier. Quand on gagne 5 à 6 dinars par jour, on arrive tout juste à nourrir sa famille. Il ne reste plus d'argent pour le reste, ni pour le transport, ni pour les soins, ni pour rien d'autre !* »

2. La corruption

M. H., femme au foyer de 63 ans, affirme que « *la corruption gangrène toutes les administrations locales* ». Le responsable du bureau de l'emploi dont elle donne le nom et même le numéro de téléphone, exige le montant de 15000 dinars pour l'embauche d'un professeur et 10.000 dinars pour celle d'un instituteur. « *Le numéro de téléphone de cet individu circule chez tous les jeunes diplômés en recherche d'emploi* ». Cependant, enchaîne **H. H.** « *même quand on l'a payé, l'embauche n'est jamais garantie, puisque les postes sont réservés aux membres de sa famille et à ses connaissances proches.* » Quand **H.** est allée le voir pour un poste pour l'un de ses fils, elle s'est entendue dire : « *Vends ta maison si tu veux permettre le recrutement de ton fils comme enseignant.* » Selon elle, le délégué (*môtamad*) et le ômda sont encore pires que le responsable du bureau de l'emploi.

3. La déprime des jeunes

Selon **K. A.**, jeune lycéenne de 20 ans, « *L'immolation de Bouazizi qui a déclenché cette révolution a une longue histoire chez nous à Thala. C'est une pratique qui a pris racine durant cette dernière décennie... c'est d'ailleurs la « saison » en ce moment puisque ça correspond en général au mois de janvier de chaque année. En effet, **Makram Haddaoui**, **Kaies Haddaoui**, (son cousin, diplômé de l'Université) et **Ferid Retibi**, tous chômeurs, se sont immolés ces trois dernières années, la déprime est générale !* » Selon elle, il y aurait eu 8 à 9 immolations chaque année depuis 2005.

4. Les mères : se tenir auprès des manifestants pour protéger les enfants

CH. Z., est mère de deux enfants (15 et 11 ans). Dès les premières manifestations et les perturbations des cours au collège, elle a décidé de se joindre aux jeunes : *« notre présence auprès des jeunes était capitale. D'un côté, nous étions là au même titre que nos enfants pour protester contre les politiques de mépris que les pouvoirs nous ont toujours réservés ; de l'autre, nous tenions à ce que nos enfants ne cassent pas et n'utilisent pas la violence pour exprimer leur ras le bol ».*

Cela n'a pas empêché les forces de l'ordre d'être de plus en plus agressives. Tous les jours, à partir de 17h, des centaines d'agents se répandent dans les quartiers, ratissant les maisons, une à une, à la recherche des manifestant-e-s de la journée.

La tante maternelle de Marwan Jemli confie *« Ce ne sont pas nos enfants qui ont provoqué la police ! C'est tout à fait le contraire. C'est elle qui nous a provoqués en nous jetant jour et nuit des bombes lacrymogènes, en pillant nos maisons et nos petits commerces, en volant nos affaires jusqu'aux matelas et aux couvertures, pour nous punir collectivement de descendre dans la rue tous les jours pour nos droits et les droits de nos enfants ».*

H. A., mère de deux adolescents (16 et 14 ans), raconte : *« Depuis le 03 janvier, j'ai essayé d'enfermer mes enfants pour qu'ils ne participent pas aux manifestations. La vie s'arrête vers 17h de l'après-midi, tout le monde s'enferme chez soi. Pendant cinq jours, tous les soirs, les bombes enfumaient la maison. L'air y était irrespirable, j'en ai reçu une vingtaine chez moi... sans compter les insultes et les obscénités. C'est révoltant... le 5ème jour, mon fils Kouba, âgé de 16 ans, collégien et diabétique, a bravé l'interdiction de sortir et est allé rejoindre la manifestation. Dès qu'il a franchi la porte, il a reçu une balle à la mâchoire... celui qui lui a tiré à bout portant était habillé de noir... il n'était même pas à 6 mètres de mon fils. Ce dernier a perdu connaissance et a été transporté à l'hôpital de Kasserine où il a séjourné une semaine entière ».*

5. Thala, l'indomptable

Le jeune **R. M.**, diplômé chômeur déclare *« Je peux vous confirmer que le régime de Benali est tombé ici à Thala durant le weekend sanglant des 08 et 09 janvier 2011. C'est là à Kasserine et à Thala que la barbarie de Benali s'est écrasée contre la détermination des jeunes... Malgré les massacres, nous avons continué à manifester... ses photos ont été brûlées pour la première fois ici au tout début des protestations, avant le 12 janvier. Il est très important que le gouvernement transitoire et tous les futurs gouvernements n'oublient pas ceux qui ont payé de leur sang cette révolution. »*

6. Martyrs

N. J., mère de **Marwan Jemly** confie : *« Marwan a été tué par une balle reçue en plein cœur alors qu'il était à une manifestation avec les autres jeunes du quartier. Les policiers ont empêché les voisins de le secourir. Ses amis ont réussi à le porter ; ils ont arrêté une voiture conduite par une femme, et l'ont accompagné à l'hôpital de la ville. La voiture a été poursuivie par la police. Constatant la mort, le médecin a préféré sortir le corps par une porte dérobée de l'hôpital pour empêcher les policiers de récupérer le corps. Toujours poursuivie par la police, la voiture a été empêchée d'arriver à mon domicile et a été détournée, à travers des chemins sinueux vers la maison de mes parents, à la périphérie du*

village... J'ai dû prendre le même trajet détourné pour arriver chez mes parents, du côté d'Ennadhour (vers la montagne) et voir mon fils mort. Le lendemain matin, nous avons été informés par mégaphone de l'interdiction d'accompagner le cortège funéraire... La police imposait un nombre restreint de quatre femmes et d'un homme. Ils nous ont empêchés de ramener son cadavre, de peur que le cortège ne soit l'occasion d'une nouvelle manifestation, mais ça n'a pas raté, tout le monde a suivi le cortège, et la police a continué de tirer à balles réelles. »

Ghassen Cheniti est décédé des suites de ses blessures à l'hôpital. Il a reçu une balle tirée à bout portant. Le cercueil qu'il portait est tombé par terre... Les policiers continuaient de lancer des bombes lacrymogène, de tirer des balles réelles. Ce même jour il y a eu 4 autres morts « *Ils ont assassiné nos enfants et nous ont empêchés de les enterrer dignement... Nos enfants lançaient des pierres et eux répliquaient par des balles réelles... Même en Israël, on laisse les familles enterrer leurs martyrs* ». Plusieurs dizaines de jeunes ont été arrêté-e-s et torturé-e-s au poste de police de la ville¹ parce qu'ils/elles ont refusé de se plier à l'ordre de ne pas accompagner le cortège funéraire.

N. M. raconte : « mon fils **Achraf, 28 ans**, a arrêté ses études au baccalauréat faute de moyens. Il voulait intégrer la garde nationale mais on a exigé de lui la somme de 6.000 DT pour avoir le poste. Employé dans un café, il est la seule source de revenu familial... C'est le seul qui travaille pour nourrir toute la famille, ils m'ont crevé les yeux en le clouant au lit ». Encore émue et en larmes, elle sort les vêtements de son fils récupérés à l'hôpital, les montre à l'assistance. Ils sont tachés de sang séché... et troué à plusieurs endroits.

Achraf, bloqué au lit, le visage fatigué et les yeux cernés, dit : « *Nous revenions de l'hôpital avec le corps de Marwan sans vie... Nous étions une cinquantaine de personnes –femmes et hommes- ... je brandissais mon pull blanc pour faire signe aux agents que la manifestation était pacifique et que l'on transportait un mort... mais en vain ! Les balles ont fusé... il y a eu plusieurs blessés et deux tués sur place : **Ahmed Boulaâbi et Ahmed Omri**. Les policiers nous narguaient « si vous êtes de vrais mecs, venez chercher votre ami ».* La première balle m'a touché par ricochet, heureusement pour moi elle a heurté une pièce de monnaie dans ma poche... je me suis à peine levé qu'il y a eu de nouvelles rafales. Une balle a heurté la terre, a émis une sorte de feu d'artifice et s'est désagrégée pour se loger dans ma jambe. J'ai reçu la troisième par derrière (au niveau de la face postérieure du haut de la cuisse gauche) en essayant de m'enfuir. Le tireur était dans une voiture blindée, avant de nous viser, on nous éblouissait par une très forte lumière... Ils étaient tous en tenues noires où on peut lire brigade d'intervention –BOP- et police. Nous étions au rond point, juste en face du tribunal... une voiture de police était à nos trousses... c'est mon ami Seif qui m'a aidé à arriver chez Fattouma – une voisine – où j'ai été poursuivi par une quinzaine d'agents... je saignais abondamment mais cela ne les a pas empêché de frapper encore et encore et de m'insulter... ce sont leurs coups qui m'ont rendu mes esprits... j'ai ouvert les yeux, un agent de grande taille, de peau noire et ayant des points de suture au niveau des lèvres se tenait en face de moi, il a placé son arme entre mes yeux en criant « tuons le chien »... Fattouma s'est jetée sur moi pour me protéger... elle a été rouée de coups ... mon père a été empêché de me ramener à l'hôpital... on le menaçait de me tuer sous ses yeux. D'autres policiers sont venus chercher leurs collègues parce que des dizaines de manifestant-e-s arrivaient vers la maison... C'est

¹A. S., élève de 17 ans a été sauvagement tabassée et arrêtée avec des dizaines de jeunes lycéen-ne-s et collégien-ne-s. Elle gardait encore des séquelles au moment où on a recueilli son témoignage : traumatisme important au niveau des bras, points de suture suite aux coups de matraques, hématomes à plusieurs endroits de son corps. Elle a été libérée quelques heures seulement après son arrestation sous la pression d'une jeune avocate de la ville.

grâce à eux que j'ai été conduit à l'hôpital dans la voiture d'un voisin... on m'a difficilement allongé sur le siège arrière de la voiture, les larmes de mon père, me tenant dans ses bras m'inondaient le visage durant tout le trajet. A l'accueil de l'hôpital, on dit à mon père que je n'avais aucune chance de m'en tirer et qu'il valait mieux me laisser mourir tranquillement... C'est ma famille qui a insisté pour me transporter à l'hôpital de Kasserine au risque de me voir mourir en route. J'ai été transporté avec un autre blessé, Makram Belogbi. A l'hôpital de Kasserine, c'était le chaos... j'y ai passé 20 jours à ne voir que des blessés et des morts. Mon opération a duré trois heures. La première semaine de mon hospitalisation, le ministre de la santé est arrivé en hélicoptère, voulait nous amadouer, il a été hué par tout le monde et certains blessés ont voulu même l'agresser... il est tout de suite reparti. Comme vous voyez, je suis alité depuis près de trois semaines, la douleur habite mon corps... j'ai parfois des amnésies partielles ».

7. Punition collective

Les habitant-e-s ont été victimes d'intoxication, de malaise et d'asphyxie suite à la « pluie » de bombes lacrymogènes lancée sur la ville, notamment sur le quartier de l'abattoir qui a été la scène d'actes meurtriers. Plusieurs dizaines de jeunes hommes ont fui la ville vers la montagne de peur de subir le même sort. Les humiliations ont touché tout le monde. Une punition collective s'est abattue sur les habitant-e-s de Thala lors des cortèges funéraires. Selon M. J., élève et sœur de Marwan, « *Les policiers ont interdit à la population de suivre les enterrements... dans l'objectif d'empêcher que les habitant-e-s s'organisent, se rassemblent et manifestent. Nous avons enfreint la règle et défié leur puissance !* »

Cet excès de violence n'a pourtant pas ébranlé la volonté des habitant-e-s de Thala. Ils et elles ont continué de manifester tous les jours suivants ce 08 janvier meurtrier ; des *sit-in* ont été observés sur la place de la mairie jusqu'au 12 janvier. Ce jour là, l'action des forces de l'ordre a été d'une extrême violence. En réponse aux slogans contre Ben Ali et son régime, la police a plongé la ville sous une pluie de bombes lacrymogènes. Entre le 08 et le 12 janvier 2011, on a dénombré six décès et des dizaines de blessé-e-s. Le nombre des victimes était encore inconnu à notre arrivée le 28 janvier.

CHAPITRE IX

KASSERINE, LE 29 JANVIER 2011 : UNE POPULATION LAISSEE POUR COMPTE

A Kasserine, on compte le plus grand nombre de martyr-e-s, des centaines de blessé-e-s et un traumatisme généralisé, particulièrement dans les cités Ennour et Ezzouhour, où nous avons effectué notre enquête.

1. La gangrène du chômage des jeunes

Nous sommes chez la famille de W. S., 27 ans, mort le 9 janvier par balles tirées à bout portant. La mère n'est pas en mesure de nous parler. C'est la sœur A. qui témoigne et parle de son frère : *« Il ne faisait rien de sa journée, il était là « fourré » à la maison. Ma mère s'inquiétait beaucoup pour lui ... Je crois qu'il était déprimé parce qu'il avait honte d'être au chômage. Il n'a jamais pu trouver du travail depuis qu'il a fini ses études, depuis 7 ans au moins, il en cherchait. Il avait fini par sombrer dans la déprime. »*

Atteint d'une balle dans le bassin, W., a succombé à ses blessures en arrivant à l'hôpital. *« Il aurait pu être sauvé, mais l'ambulance est arrivée en retard parce que la police a refusé de la laisser passer. ...Plusieurs personnes ont été touchées en portant secours aux blessés. Le temps de voir et de palper le corps, le temps de réaliser que l'autre était mort ou se mourait et on était soi même atteint d'une balle, tirée par des snipers. Ils étaient sur le toit de la pharmacie et tiraient sur nous d'en haut. Ils étaient deux, un homme et une femme, cagoulés, mais la femme, chaque fois qu'elle atteignait l'un de nous, se mettait à danser, retirait sa cagoule, secouait la tête et les cheveux qu'elle avait longs. C'est comme ça qu'on a su que c'était une femme. Elle se frappait ensuite la poitrine, faisait de grands gestes avant de remettre sa cagoule et tirer de nouveau ! Les tirs ne venaient pas seulement des snipers, mais de la police aussi, arrivée en grands renforts par bus. Ils criaient « allahou akbar » « Dieu est grand » avant de nous charger, comme pour sacrifier une bête ! ».*

M. N., est mort lui aussi par balles, le 9 janvier. Il avait 23 ans et était garçon de café. *« C'est lui la seule source de revenu de toute la famille »* dit sa sœur, diplômée en technique d'exploitation agricole. Le père est en colère *« Aucune Télé n'est venue nous voir ! Personne n'est venu nous voir, vous êtes les premières... Tout le monde se « fout » de notre malheur et de notre misère... Vous savez, les jeunes qui n'ont pas été tués par la police sont tués par d'autres gangrènes ... La misère et la hogra (le mépris) tuent aussi ! ».*

2. Braver l'interdit des cortèges

S. R., jeune femme de 20 ans raconte *« Je suivais le cortège funéraire de mon cousin **Mohamed Amin Mbarki**. Comme tous ici, j'ai bravé l'interdiction de suivre les funérailles. J'ai manifesté tous les jours. Ce n'est pas ce jour là que j'allais avoir peur alors qu'on venait de tuer mon cousin, un enfant encore ! Nous marchions en silence, hommes et femmes, ensemble jusqu'au rond-point, en face du Hammam, où des dizaines de policiers nous attendaient déjà. Ils ont tiré des bombes lacrymogènes dans tous les sens. Certains ont essayé de raisonner les agents dans l'espoir de laisser passer le cortège. Mais en vain. Leur violence est montée d'un cran... Ils ont ouvert le feu ! Personnellement, je croyais naïvement qu'il*

s'agissait de balles en caoutchouc, juste pour nous disperser. Eh, ben non ! Les balles étaient réelles, tirées à bout portant, dans l'intention de tuer... Le cortège s'est divisé en deux. Un groupe de femmes s'est réfugié au hammam ».

Les voisins enchaînent : *« Ils ne nous ont même pas laissé enterrer nos morts ! ça ne c'est jamais vu ! Ils ont interdit aux hommes de procéder aux enterrements, ils ont tiré sur les cortèges, ils nous ont obligés à abandonner les corps, en pleine rue ! Ce sont les femmes qui ont dû s'en charger. Elles n'ont pas su s'y prendre. Comment le pouvaient-elles ? Elles ne l'ont jamais fait ! »*

Une mère en sanglots dit : *« mon fils est sorti vers midi, le 10 janvier...Je ne l'ai plus revu...Mon fils tué par balles. Je n'arrive pas à le croire...ici ?... dans mon pays, en Tunisie ? Rien ne pourra me rendre mon enfant. Comme j'aurais aimé qu'il soit en vie. J'aurais travaillé, moi, pour lui...Je ne veux rien d'autre que la mort de celui qui l'a tué, al qassas !»*

La trentaine, une jeune femme, diplômée de gestion en économie sociale (DEUG) dit travailler depuis 6 ans pour un salaire de 120 dinars/mois. : *« Je suivais le cortège funéraire comme tout le quartier mais n'ai pas réussi à me réfugier au hammam. Mon frère, plus jeune que moi, a été blessé. Il est tombé par terre. Avec une voisine, je voulais le relever alors que les policiers essayaient à force de coups de me l'arracher des mains... je ne sais pour quelle raison. Nous avons finalement, réussi à nous échapper et à le transporter jusqu'à une maison qui donne sur la place du Hammam. Nous nous y sommes réfugiés, la vue encore embrouillée par les gaz lacrymogènes. On nous a aidés à escalader les murs et à nous enfuir de l'autre côté de la rue, avec mon frère blessé que nous avons réussi enfin à amener à l'hôpital. Ce que j'ai vu là-bas, je ne l'oublierai jamais ! ».*

3. Résistances

D'après ses amis, *« R. A., sortait d'un magasin. On a tiré sur ceux qui étaient à l'écart de la foule et des manifestants. Ils les ont visés, ils voulaient tuer ! ».* Ils enchaînent tous ensemble : *« Nous avons donné le plus grand nombre de martyrs et nous avons résisté... sans notre résistance et notre dévouement à la Tunisie, la révolution n'aurait jamais eu lieu... Nous avons tenu des semaines avant que le mouvement ne s'étende à Tunis. Eux (le pouvoir s'entend) voulait que ça s'arrête chez nous... C'est ça qu'ils ont cru... comme ils ont fait à Gafsa avant !... ils ont semé la terreur ici pour que plus personne ne bouge. Nous y avons laissé nos vies et versé notre sang, mais nous n'avons pas plié. Et, nous ne plierons plus jamais... la révolution n'est pas finie.»*

4. Les sacrifices de familles

M. N., membre du Comité régional pour la défense et l'encadrement de la révolution, coordinateur des jeunes diplômés chômeurs, raconte : *« En ayant un diplôme, chacun et chacune pense s'en sortir, en finir avec cette vie de pauvreté et de misère... Nos familles font des sacrifices énormes pour nous permettre de poursuivre des études universitaires... Avoir un travail est vital pour nous, enfants de pauvres, pour nous et surtout pour nos vieux parents... Nombre de familles s'endettent pour assurer les études de leurs enfants, vendent une parcelle de terre quand elles en sont propriétaires. Vous imaginez la frustration et le dégoût quand à 30 ans et plus tu dépends encore de l'argent que te donnent tes parents ».*

5. L'exploitation de la main-d'œuvre féminine

M. S. D., enseignant et syndicaliste, est le porte parole du « Comité régional pour la défense et l'encadrement de la Révolution ». *« En réalité, Kasserine ne manque ni de richesses naturelles ni d'hommes de bonne volonté. Elle pourrait être un paradis pour ses fils et ses filles ... Mais les choix politiques ont fait de notre ville un endroit où il ne fait pas bon vivre. On y respire l'air nocif de l'industrie de la cellulose - accaparée par la famille régnante - qui utilise une main d'œuvre mal payée et sans droits. Beaucoup de personnes souffrent de maladies chroniques à cause de cela. L'industrie du textile n'est qu'une grande machine d'exploitation de la main-d'œuvre féminine. Vous savez, les femmes qui y travaillent durant 9 et 10 heures par jour sont payées un salaire de misère : 80 à 100 dinars par mois. Plusieurs d'entre elles n'ont pas la sécurité sociale.... Beaucoup de femmes de Kasserine préfèrent émigrer vers le Sahel pour travailler dans les usines, là où elles subissent tous genres de discriminations. En tant que syndicalistes, nous étions au courant de ces problèmes, mais les autorités faisaient la sourde oreille à nos doléances. »*

6. Tortures et sévices

Pour le jeune **M. N**, *« ce qui s'est passé à la Cité Ez-Zouhour et En-Nour est un véritable carnage. Les milices nous menaçaient d'épuration « Nous allons vous éliminer » criaient-ils ! Le dimanche matin, la veille de l'enterrement de Mohamed Amin, première victime de Kasserine, la police a tiré sur la foule sans discernement avec la volonté de tuer. Plusieurs personnes ont été tuées ce jour-là. Il y a eu plusieurs arrestations, des dizaines de jeunes, Tous ont subi des tortures et des sévices corporels. Maintenant, les grosses têtes du RCD ont disparu du paysage, mais leurs antennes sont toujours présentes... On attend les résultats et les propositions du nouveau gouvernement, sinon ils auront la même destinée que Ben Ali. »*

CHAPITRE X

SIDI BOUZID ET REGUEB. LE 30 JANVIER 2010. LE RAS LE BOL

1. Les signes précurseurs du soulèvement

A.A. est militant de Regueb. Il a été de toutes les manifestations. Actif sur les réseaux sociaux, il a systématiquement diffusé les images des soulèvements quand le black-out était complet. Selon lui, les conditions d'un soulèvement étaient réunies à Sidi Bouzid depuis plus de deux ans. « *Depuis plusieurs semaines avant le 17 décembre et le jour de l'immolation de Bouazizi, les mobilisations ont été quasi permanentes. Personne n'en a parlé ... Pas même du sit-in des ouvriers agricoles à Meknassi [petite ville de la région de Sidi Bouzid] en juillet 2010. Des travailleurs par dizaines ont été alors licenciés par un Trabelsi. Personne non plus n'a parlé de la mobilisation pourtant décisive des agriculteurs de Regueb à partir du 15 juillet 2010. Une révolution n'arrive jamais par hasard... Mohamed Bouazizi n'était pas le premier « suicidé » dans la région, il y a eu d'autres cas avant lui. Mais son acte a pu être un catalyseur pour enclencher une révolution. Son acte avait une dimension symbolique. Il s'est immolé devant le siège du gouvernorat de Sidi Bouzid et sa situation était intimement liée à la cause des agriculteurs de Regueb. Dès lors, il a personnifié le cumul des injustices dont beaucoup comme lui souffraient. Cela fait des années que nous nous mobilisons. Nous avons beaucoup appris des événements précédents. Nous avons par exemple retenu les leçons données par les blogueurs iraniens en 2007 et nous avons compris que la toile pouvait être un bon moyen de mobiliser les citoyens. Nous avons aussi tiré les leçons des événements du bassin minier en 2008. Nous avons expérimenté les limites du régionalisme qui avait fait avorter notre mouvement. De même, les confrontations entre les habitants de Ben Guerden et Dhehiba et les forces de police en Août 2010 nous ont appris à mieux affronter la police, à lui faire face. Nous avons compris qu'il fallait être sur le terrain... Ayant conscience de tout cela, nous nous sommes réunis le 24 décembre 2010 à Chebba [petite ville au nord de Sidi Bouzid] avec différents militants politiques et syndicalistes. C'était au lendemain de la mort de **Mohamed Ammari** à Menzel Bouzayane, le premier tué de la révolution. Ce jour là nous avons décrété que cette mort ne passerait pas et que nous irions jusqu'au bout. »*

2. Manal, une jeune mère ravie à l'âge de 27 ans à l'amour de ses enfants

CH. H., 48 ans, employée saisonnière, mère de Manel, elle-même mère de deux enfants (4 et 7 ans), tuée par balle le 09 janvier 2011 à l'âge de 27 ans, témoigne. « *Le jour de la mort de ma fille, toute la ville était bouclée. J'étais chez moi. Vers 11h00, Manal m'appelle pour me demander d'aller chez elle garder les enfants. Je lui dis que je ne pouvais sortir à cause des tirs et que les rues étaient noires de fumée. Je lui promis pourtant de la rejoindre dès que les choses se seraient calmées. Vers 12h30, je reçois un appel de ma belle fille, un coup de fil funeste, pour m'annoncer que Manal a été blessée mais que ses blessures ne sont pas graves. Vous pouvez imaginer dans quel état j'étais. Je brûlais. J'étais en détresse entre rejoindre d'urgence ma fille à l'hôpital et l'impossibilité de braver la police. En fait, Manal a été tuée par un sniper posté sur le toit d'une maison voisine. Plusieurs personnes témoignent l'avoir vu danser de joie. Quand elle est tombée par terre, elle parlait encore. Elle a été touchée à la colonne vertébrale. Une balle dans le dos... Les lâches ! A l'hôpital du lieu, on n'a pu faire grand-chose. Il a été décidé de l'envoyer à l'hôpital universitaire de Sfax. Arrivée à Bir Ali Ben Khelifa, à 60 km de Sfax, elle a rendu l'âme. Aucun responsable n'est venu me consoler, Je n'avais même pas de quoi acheter le linceul ... ce sont mes voisins et mes voisines qui ont*

tout arrangé...Je n'ai plus rien dans la vie... J'ai tout perdu ! Mon combat sera d'aller jusqu'au bout de cette révolution et de « libérer » Regueb » de tous les piliers du régime. Je suis prête à sacrifier mon fils pour cela ! D'ailleurs, le jour de l'enterrement de ma fille, je voulais lancer des you-yous comme les mères des martyrs palestiniens ». Le même jour, CH., a perdu un neveu. Manal est la seule femme martyre de Regueb. Elle était en instance de divorce. L'audience du prononcé du jugement était fixée au 10 janvier 2011, un jour après son décès. C'est son ex-mari qui « empoche » la grande partie des 20000 dinars d'indemnisation. Il en a donné une infime partie à la grand-mère chez qui vivent pourtant les enfants depuis la mort de leur maman.

3. Rackets et corruption

L. M., la trentaine passée, gère son propre petit commerce. Sa maîtrise en poche, elle ne se faisait aucune illusion sur les possibilités de recrutement dans le secteur public. Elle s'est mise à son propre compte avec la volonté d'aider sa région. Elle déplore une absence totale d'infrastructures, la défectuosité des réseaux routiers, des services municipaux de nettoyage et de ramassage des ordures. « El Omda n'accepte de voir que les gens "recommandés ». On doit payer 14 milles dinars pour avoir un poste. La corruption est la chose la mieux partagée entre les responsables locaux. Le gouverneur M. B. - qui est actuellement arrêté-, a organisé le racket des citoyens au profit du 26/26, même les plus démunis, ils n'ont pas été épargnés. Tous y passaient. Tout citoyen était contraint de payer au moins 15 dinars. S'il rechignait à le faire, on lui cherchait la petite bête en lui faisant payer en représailles une pénalité municipale de 40 dinars (pour versement d'eau devant chez soi, par exemple... (rire amer)) On distribue obligatoirement aux habitants les cartes d'adhésion au RCD, et on les sélectionne pour les cartes d'électeurs. Les personnes disposant de deux cartes avaient en retour quelques facilités et gratifications. Ils ont harcelé tout opposant ».

4. Une citoyenneté recouvrée

L. a été témoin des atrocités commises sur la population de la cité Intilaq la nuit du 8 au 9 janvier où on été lancées de pierres et des bombes lacrymogènes jusque à l'intérieur des maisons. Le soir, après avoir obligé les habitants à regagner leurs demeures, les policiers, par groupes de 4 à 6 agents, se sont introduits de force à l'intérieur des habitations. Ils ont tout cassé à leur passage, consommant de la nourriture, proférant de gros mots et des obscénités et répétant inlassablement que Leila Trabelsi les envoie mater la population et en finir avec les meneurs... Ils n'ont pas manqué au passage de voler des biens faciles à transporter. Actuellement, tous les responsables locaux ont déserté les lieux. « Nous nous sentons plus solidaires que jamais ; nous avons désormais le sentiment d'être des citoyen-e-s à part entière... Nous aimons notre pays et nous voulons participer à le reconstruire sur d'autres bases que celles du népotisme et de l'allégeance à un parti unique. Quand les manifestants ont envahi certains locaux publics et ceux du RCD en particulier, ils ont retrouvé leurs affaires et les biens confisqués auparavant (denrées alimentaires, couvertures, appareils photos). Avant de céder la parole, L. tient à témoigner du harcèlement répété des responsables locaux sur A. A. Certains d'entre eux voulaient l'obliger à coucher avec eux sous peine de lui « créer des problèmes et de l'amener à payer des pénalités ».

5. La douleur d'une mère

W. A., 53 ans, est ouvrière agricole. Elle pleure encore son fils Nizar Sellimi, tué par balle, le 09 janvier « Je me suis toujours contentée de ce que j'ai... je n'ai jamais rien demandé, à

personne, pas même aux autorités... j'ai toujours compté sur moi et sur le bon dieu. Mon mari a travaillé durant 22 ans en Libye avant de tomber malade... Il ne travaille donc maintenant qu'occasionnellement. Nous sommes des gens simples. Je m'occupe de mes deux enfants. Ma fille aînée est étudiante à Sfax. Ouvrière agricole, il m'arrive de travailler jusqu'à 12h par jour pour gagner entre 6 à 7 DT. Je n'ai ni couverture sociale, ni outils de travail adéquats. Je travaille à mains nues. Regardez comme elles sont abîmées par les produits chimiques. Tout le monde sait que les trois sociétés agricoles sont la propriété de Leila Ben Ali... c'est elle la responsable de la mort de nos enfants... Je ne veux rien entendre. Je veux la voir passer en jugement. Mon rêve pour mon fils était qu'il fasse ses études. Mais il a eu un accident qui l'a paralysé à l'hôpital 6 semaines durant. A la sortie, il a choisi de suivre une formation professionnelle. Mais depuis l'accident, les maux de tête et les céphalées ne l'ont plus quitté. Malgré toutes ces difficultés, il a travaillé trois ans comme ouvrier agricole à 14 km de chez nous. Il voulait que je me repose ; il n'était pas satisfait de lui parce qu'il sait que son revenu ne pouvait nous faire vivre... Il voulait que je me repose... Le 09 janvier, Nizar est rentré du travail plus tôt que d'habitude (vers 13h) à cause des manifestations qui n'ont pas cessé depuis trois semaines... Il a été s'acheter des cigarettes. Son père voulait l'en empêcher, mais n'a pas réussi... Il a été tué vers 15h40 ! J'ai perdu ma raison d'être depuis ce jour. Je suis devenue folle depuis ce jour ». Elle se frappe la poitrine, le visage, s'arrache la peau malgré tous nos efforts pour l'en empêcher... Elle hurle, crie de douleurs. Rien n'arrêtera ses larmes.

6. Saccage et pillage

T. J., est une femme âgée, souffrant d'une cardiopathie. Elle s'est réfugiée chez des proches, loin de son quartier car elle ne supportait plus de respirer le gaz des bombes lacrymogènes. Elle raconte : « *Vers 01h du matin, trois policiers habillés de noir ont forcé la porte de la maison. Ils ont agressé violemment mon mari, âgé de 60 ans, resté seul à la maison. Ils ont tout cassé : les fenêtres, la télé, le frigo, la radio, le ventilateur (dont j'ai besoin même en hiver à cause de ma maladie) et même la vaisselle. Ils ont piétiné nos provisions. Puis ils ont pris mon mari et l'ont jeté six kilomètres plus loin de la maison. Quand le lendemain matin je suis rentrée chez moi et constaté le désastre, je me suis directement dirigée vers le poste de police. Un groupe m'a accompagnée pour faire le constat. Les voisins sont partis à la recherche de mon mari qu'ils ont retrouvé totalement choqué ». Elle est émue mais poursuit « *toutes nos plaintes sont restées lettre morte. Nous n'avions pour seule réponse que d'aller porter plainte au ministère de l'Intérieur, ce n'est pas notre affaire c'est celle de l'Etat. Nous survivions à peine. Mon mari ne travaille pas. Nous payons 60DT de loyer par mois... J'ai tout perdu. Je ne suis pas la seule à être dans cette situation de misère. Dans le quartier, tout a été saccagé : les maisons, les petits commerces... ils croyaient nous punir pour avoir caché les jeunes manifestants. Nous voulons que justice soit faite, que ceux qui ont tué nos enfants soient jugés ».**

S. S., 25 ans, mère d'une fille de cinq ans, femme du martyr Mohamed Jaballi, ouvrier à Gafsa, assassiné le 9 janvier au cours de l'enterrement de son ami Raouf Kadoussi. Parle de sa grande précarité puisqu'elle est actuellement au chômage et sans ressources. Demande le droit au travail, aux soins, à une couverture sociale et l'arrestation des tueurs.

7. Chantage et harcèlement sexuel

A. A., 46 ans, veuve, femme de ménage, elle est propriétaire d'un taxiphone public (trois appareils). Elle parle du harcèlement sexuel dont elle a fait l'objet des années durant par tous

les responsables locaux. Elle s'est révoltée contre ses conditions et à tenter de se suicider par immolation il y a six ans. Elle présente beaucoup de stigmates au corps, au niveau du cou. Elle rapporte, avec sa sœur Wahiba, en pleurant et en grande détresse que les policiers se mettaient nus devant elles, en lui lançant des obscénités et en saccageant à chaque fois son commerce.

8. Vulnérabilité et précarité des veuves

S. S., 25 ans, mère d'une fillette de cinq ans et conjointe du martyr Mohamed Jaballi parle de ses conditions de vie. *« Mon mari était ouvrier à Gafsa et a été assassiné le 9 janvier 2011 au cours de l'enterrement de son ami Raouf Kadoussi. Je suis actuellement au chômage et sans ressources. J'élève seule ma fille. Je ne veux pas d'argent. Je demande le droit au travail, aux soins, à une couverture sociale et l'arrestation des criminels».*

Beaucoup de témoins affirment que dix jours avant les émeutes, un certain colonel M. J, avait été nommé au poste de Regueb et qu'il avait aidé les tireurs dans "leur sale besoin" lors du *sit-in* de la place du Gouvernement à la Casbah, plusieurs jeunes de Regueb déclarent l'avoir aperçu devant le ministère de l'Intérieur. Ils réclament justice.

CHAPITRE XI

HAMMAMET - BIR BOUREGBA – NABEUL- TUNIS. 27 FEVRIER ET 26 MARS 2011. PARADOXES

1. Les mêmes sont là...Rien n'a changé

A Bir Bourgba, *Cité Ennasim*. N. B. R. 22 ans est ouvrier. Il a été touché au foie, à la rate et au rein gauche, ce qui a nécessité une opération avec ablation de la rate. Le 12 Janvier, il revenait de Ben Arous où il assistait inquiet au déploiement des militaires. Il a été cherché son frère à Hammamet et, à son retour, s'est retrouvé en pleine manifestation. Il a aperçu trois grandes voitures blanches où se trouvaient à bord des agents de « la police spéciale ». Il a rejoint les *sit-inneurs* qui se sont barricadés alors au moyen de pneus en flammes. Les forces spéciales ont chargé tirant dans tous les sens à une distance de 400 mètres. Son frère a à peine le temps de le prévenir qu'il reçoit de front une cartouche qui le transperce. Emmené d'urgence, la polyclinique du centre culturel de Hammamet refuse de le prendre en charge. Il finit par être hospitalisé à l'hôpital de Sillon, ville près de Nabeul, où il est opéré d'urgence. Il dit être « *capable de reconnaître son agresseur* », ce qu'affirme sa mère aussi. Selon elle, c'est une personne que l'on connaît dans le village mais qui a vite disparu de la circulation après ce massacre. Il est absolument déterminé à poursuivre en justice les responsables et s'il ne l'a pas encore fait c'est parce que « *les mêmes sont encore là. A Bir Bouregba et à Nabeul, rien n'a changé, on dirait que Ben Ali est encore là. Beaucoup peuvent témoigner mais ils ont peur. Il y a encore des indicateurs. Les types du RCD jouent toujours le même rôle. Beaucoup sont impliqués dans des affaires de corruption dont le cheikh qui occupe un local près de la cellule destourienne et nous regarde avec arrogance comme si nous étions des criminels... Quel renversement ! C'est la victime qu'on accuse. A qui voulez-vous que je m'adresse ?* » N. est pessimiste. Il se sent amoindri par un handicap qu'il pense irréversible. Il ne peut plus retenir ses larmes. Il est le seul soutien de famille.

1. Opulence et pauvreté

Z. B., 20 ans, sans emploi, est blessé par balles à la jambe avec une fracture ouverte et perte de la substance cutanée. Il est originaire de Tajerouine (Gouvernorat du Kef). Sa famille habite Bir Bouregba depuis longtemps. Il dit « *Les gens pensent que la région de Hammamet est riche et ne soupçonnent pas qu'on puisse vivre des difficultés aussi importantes... Nous sommes aussi les oubliés de ce régime !... La plupart, parmi nous, ici, sont chômeurs, pauvres, exclus et marginalisés et vivent aux dépens de leurs parents*».

2. Que justice soit faite !

Hammamet. F. est mère de deux enfants de 17 et 12 ans. Devant le rejet des instances régionales et le silence des médias, elle a contacté l'ATFD pour que le voile soit levé sur les crimes commis et que justice soit faite. Elle dit qu'il y a un témoin qui « *reconnait l'agresseur de son mari. J'ai saisi la commission nationale d'enquête et vérité mais je me suis heurtée à la lenteur des procédures. Là, on m'a affirmé que tout dépendait des procédures à arrêter encore. Je ne sais pas ce qu'ils nous mijotent encore !* » dit-elle effondrée. Mme F. a voulu porter plainte auprès du juge d'instruction de Nabeul au mois de janvier. « *Ce dernier m'a reproché de parler politique, j'ai dû retourner une deuxième fois, le 17 février 2011, sur*

demande de l'avocat, mais de nouveau il n'a pas pris ma déposition ». A ce jour aucune instruction n'a été entamée. Mme F. voudrait que justice soit faite et que l'agresseur de son mari soit arrêté et jugé. Elle espère que l'ATFD lui vienne en aide.

3. Le déni de vérité

Nabeul, le 26 mars 2011, visite au domicile familial de **Fatma Jerbi**, 60 ans, cadre médicale, tuée par balle. Son frère, R., 66 ans, raconte : « *Le 12 janvier, nous avons passé l'après-midi ici à la maison de mon père à parler de choses et d'autres surtout qu'elle se préparait à rentrer en Suisse où elle vit. Dans la rue, on manifestait, des feux brûlaient un peu partout dans les quartiers environnants. Vers 19h, nous avons entendu des tirs ; j'ai accouru à la fenêtre et vu passer une voiture à toute vitesse avec à bord quatre personnes habillées de noir. Ma sœur venait de me quitter pour rentrer chez elle à quelques mètres de là... A 19h15, alors que les tirs se poursuivaient, on frappa à ma porte. Une voisine vint m'annoncer que ma sœur a été touchée... Tout s'est passé rapidement. Elle était sur le toit de sa maison, face à la Mosquée Al Ansar. Avec des voisines, elles sont montées regarder ce qui se passait dehors. Il est alors arrivé ce qui n'aurait jamais du arriver! Je ne sais comment j'ai atteint le toit... Son corps gisait à même le sol... la balle lui a transpercé le visage... on a appelé les secours qui ne sont pas arrivés à temps. Il était 20h30 quand nous sommes arrivés à l'hôpital. Au poste de police de Grombalia, lors de l'interrogatoire, on m'a posé cette question que je trouvais pour le moins indécente : « qui a tiré sur ta sœur ? » et ma réponse a été : « à ma connaissance, il n'y a pas de citoyens armés en Tunisie, c'est évident que ce sont des membres de la police. A la fin de l'interrogatoire, j'ai émis le souhait de porter plainte contre le gouvernement parce que ma sœur a été intentionnellement assassinée. En effet, deux semaines avant son assassinat, elle a été interrogée par les services du 7^{ème} du ministère de l'intérieur au motif qu'elle avait cassé les vitres d'un local, propriété d'autrui. Il s'agit d'un différend qui l'opposait à un certain S. A., puissante personne au RCD, qui s'est acheté des parties de l'immeuble où ma sœur possédait un appartement. J'ai la conviction qu'on ne veut pas identifier les vrais coupables; il n'y a pas une volonté réelle de découvrir la vérité... J'ai contacté la Commission nationale d'investigation sur les violences et les abus et j'ai eu la même impression : l'absence de transparence en ce qui concerne l'identité des tueurs et de ceux qui leur ont donné l'ordre de tuer ».*

4. Provocations

A. H., 21 ans, a été tué par balle le 13 janvier. Seul soutien de famille, il a trois sœurs (16, 19 et 27 ans). Sa mère est sans emploi et mal voyante. Le père est ouvrier du textile, mal voyant aussi. Sa sœur A., raconte : « *Mon frère était à la manifestation du 12 janvier. Un policier lui a tiré dessus alors qu'il sortait de la mosquée après la prière d'el maghrib. Il travaille à Nabeul. Tous les témoins l'ont reconnu. Quand il a vu que mon frère n'a pas été atteint par la première balle, il lui en a tiré une deuxième... Mon frère, selon les personnes qui ont assisté à la scène, a fait trois pas en titubant et est tombé... Nous avons toutes et tous participé à la marche. La police a commencé par lancer des bombes lacrymogènes avant d'utiliser les balles réelles. Plusieurs dizaines de jeunes ont été blessés... Ce sont les policiers qui ont provoqué les violences et non pas les jeunes. Cela s'est reproduit le jour suivant lors de l'enterrement de mon frère : bombes lacrymogènes et tirs à balles réelles».*

5. Mensonges et Turpitudes

N., est la tante paternelle de Ab, 52 ans, sans emploi : *« C'était un jeune homme très gentil, discret et très correct. Depuis qu'il a quitté le collège, il travaille pour subvenir aux besoins de ses sœurs et de ses parents. Il est croyant pratiquant ; il fait ses 5 prières depuis l'âge de 16 ans. Il va à la mosquée tous les jours sans jamais se lier à quiconque. J'ai la conviction qu'on l'a tué volontairement à la sortie de la mosquée... c'est clair qu'il était visé...c'est ce que j'ai dit tout de suite quand la nouvelle de son décès m'est parvenue... »* S. sa mère dit : *« J'ai perdu la prunelle de mes yeux, mon seul garçon ! Ses amis m'affirment qu'il a été tué par arme silencieuse. Son voisin immédiat n'a rien entendu, il l'a juste vu tomber par terre... Moi, je ne suis pas allée à l'hôpital quand j'ai appris la nouvelle mais son père y a été avec des voisins. Vous voyez bien notre état de santé ! Son cadavre a été ramené chez nous, le lendemain, le 13 janvier par une voiture de l'hôpital... peut-être... je n'en sais rien... Mais imaginez-vous, l'hôpital nous a livré un certificat mensonger sur la cause du décès où il est noté qu'il est tombé du toit de la maison... Nous avons trois certificats médicaux différents. Ce n'est qu'au troisième qu'il a été attesté que le décès a été provoqué par arme à feu... Cette histoire de certificats mensongers est arrivée à plusieurs autres... Comment un médecin peut-il se permettre de faire ça !!! Ils nous ont donné 20.000 dinars, mais ce n'est pas cet argent qui me rendra mon fils ! »*

6. Maroua, la fierté et l'espoir de ses parents !

Mellassine. Visite chez Maroua Ben Yamina, étudiante de 3^{ème} année de lettres Françaises à la Faculté « Ibn Charaf » à Tunis, morte à 23 ans. Le père et la mère sont encore sous le choc, minés par le chagrin, ils parlent de Maroua, *« l'ainée des deux sœurs, leur fierté et leur espoir ! »*. Le père ne réalise toujours pas le drame et se barricade derrière son silence. Il est fier de montrer l'hommage que l'institut, ses camarades et ses professeurs ont rendu à *« Sa fille, chérie »*. *« Leur estime est grande pour elle. Ils ont été très attentionnés envers nous et nous ont apporté soutien et amitié »*. Rappelant les faits, il dit : *« Le soir du 15 Janvier 2011, vers 21h, on regardait tous la télé à la salle de séjour. Maroua inquiète de la situation, voulut voir dehors ce qui se passait. Elle s'approcha à peine de la porte fenêtre du balcon qu'une balle meurtrière l'atteignit au front avec un bruit assourdissant, tel l'éclat d'une bombe. Maroua fut projetée derrière la porte fenêtre... Au même moment, assis devant la télévision, je n'eus pas le temps de réagir, des éclats m'atteignirent au visage. J'ai cru perdre l'œil et l'oreille à la fois. Le bruit était assourdissant. Le sang giclait de partout, personne n'a réalisé ce qui est arrivé à Maroua ! »* En effet, on se préoccupa d'abord du père avant de découvrir l'horreur... Tous deux furent hospitalisés, le père à la Rabta, la fille à Charles Nicole où elle s'est éteinte. La mère effondrée par la douleur, silencieuse jusque là et en larmes se mit à invoquer *« son enfant chérie, disparue à jamais »*.

La voisine et la tante de Maroua tiennent à témoigner *« ce que nous avons vécu cette nuit là est effroyable. C'est le fait d'un policier (un tireur d'élite semble-t-il habillé de noir). Vers 21h, une voiture blanche s'est arrêtée près du passage à niveau de Mellassine, à cent mètres environ de l'immeuble où habite Maroua et sa famille. Le policier en est descendu, s'est accroupi (à demi), tenant une arme de gros calibre qu'il a dirigée vers le balcon, là où se trouvait Maroua. Puis il s'est relevé apparemment satisfait de sa sale besogne!...c'était très rapide. Nous n'avons pas réalisé ce qui venait de se passer et n'avons pas conscience qu'il venait d'abattre la jeune Maroua ! »*. Elles disent qu'elles ont appris, plus tard, que la même voiture a tué un autre jeune, une demi-heure plus tôt, à la cité Ezzouhour.

CHAPITRE XII

AU DELA DU TEMOIGNAGE, LE RECITS DES FEMMES SUR LEURS PROPRES SOUFFRANCES

1. Menaces ciblant les femmes

A **Thala**, toute la ville était en état d'insurrection après les tueries des cinq jeunes le 08 janvier. Les femmes, à l'égal des hommes, manifestaient durant la journée et se réfugiait chez elles la nuit tombée. Les parents avaient peur pour les fils d'être arrêtés et pour les filles d'être violées. L.J. témoigne des provocations et des risques qu'elles encourent « *Sortez vos femmes espèce de rejets d'Algériens criaient-ils, dit-elle. Leurs provocations ont doublé après la mort de Marwan. Par appels anonymes, on nous menaçait «Nous avons eu vos femmes, avons tué vos fils et reviendrons vous visiter».*

2. Les oubliées parmi les martyrs

En hommage aux martyrs tombés sur la place, leur nom a été gravé sur des stèles que les habitants et habitantes de la cité ont payées de leur poche. « *On s'est réunis tous et toutes, chacun a donné ce qu'il a pu, 1, 5 ou 10 dinars. On a ainsi réuni les fonds pour nos martyrs. Sur les stèles ont été gravés un verset coranique, une strophe de l'hymne national et un texte rendu en hommage aux martyrs, mais seulement aux hommes (Rjel) « qui ont libéré la Tunisie » dans l'oubli des femmes qui y ont participé.*

3. Des stéréotypes autour des femmes célibataires, veuves ou divorcées

L. fille de martyr, mère divorcée, dit « *J'élève seule mon enfant, son père ne pense pas toujours à envoyer la pension alimentaire. Je n'ai pas de travail. J'ai un garage mais pas de quoi l'exploiter. J'ai tenté d'obtenir un prêt dans le cadre des micro-crédits. J'ai été voir Wali et Omda et pas qu'une fois, mais sans succès. D'abord, dès qu'ils apprenaient que j'étais divorcée, ils m'invitaient à prendre un café, dehors. Je leur répondais à ces messieurs qui désiraient tant m'offrir un café, qu'on ne pouvait pas trouver meilleur endroit que leur beau bureau pour discuter de mon prêt. Et comme je ne céda pas à leur harcèlement et que je continuais ma quête, on me faisait savoir qu'une petite somme d'argent arrangerait l'affaire ».*

4. Solidarités féminines.

26 ans, sans emploi, mère de la petite Yaqin, enfant de six mois, décédé des suites des gaz lacrymogènes lors de l'épisode du hammam, nous accueille à son domicile familial. C'est d'abord une voisine et la tante paternelle qui parlent. La maman, elle, semble ailleurs, perdue dans ses pensées. Les deux femmes nous parlent de la misère et des privations qu'elles endurent. Les conditions sont difficiles pour tout le monde. Mais elles affirment que c'est la solidarité entre les habitantes qui les aident à vivre. La mère finit par confier: « *Nous devons encore de l'argent à plusieurs voisines qui m'ont aidée à payer le traitement pour avoir mon enfant. Mon mari est journalier... Nous ne pouvions nous permettre de payer le traitement. J'ai eu Yaqin après une stérilité primaire de 5 ans... Le jour où j'ai mis ma fille au monde était le plus beau de ma vie... Mon Dieu, elle n'avait que six mois... On m'a enlevé mon petit ange... Je n'ai plus de raison d'être... Je ne peux lui survivre... J'étais dans la rue, comme*

tout le monde... pour rendre un dernier hommage à Mohamed Amin tué la veille... Je portais ma fille dans mes bras... Lors de ces funérailles, la police a lancé une quantité impressionnante de bombes lacrymogènes, juste au niveau du rond point, face au Hammam. Je suis rentrée chez moi, sans me douter que Yaqin était souffrante... Je n'ai pas l'expérience des enfants. C'était mon premier et unique enfant... Au bout de quelques heures, mon bébé allait de plus en plus mal, geignant et refusant la tétée. Elle a passé une très mauvaise nuit... Le lendemain matin, nous avons eu beaucoup de difficultés pour la faire hospitaliser... Yaqin est décédée quatre heures après son admission. »

5. Agressions et humiliations au hammam

F. R., 30 ans, célibataire au chômage, victime des violences au hammam présente une fracture de la clavicule. Elle raconte les agressions et les humiliations subies par les femmes au cours de cet épisode. *« J'ai reçu des coups de matraque devant la porte. Une femme portant uniforme a lancé trois bombes lacrymogènes dans la salle externe du Hammam, puis a fermé la porte extérieure pour nous empêcher de quitter les lieux. Très vite, les gaz lacrymogènes ont envahi la salle interne... J'ai fui le hammam en vêtements légers, à moitié nue, comme la plupart des femmes. C'était l'horreur à l'intérieur, en particulier lorsque trois policiers se sont introduits, nous ont menacées de leurs armes et nous ont traitées de tous les noms. C'était humiliant. Ils nous sommaient de nous rhabiller mais beaucoup étouffaient ou s'évanouissaient de gaz et de peur... »*

R. K., a été violemment agressée en face du Hammam. Encore sous le choc, très atteinte par toutes les obscénités et insultes contre les femmes, elle espère les voir tous répondre de leurs actes en justice.

S. N., victime et témoin de l'agression du Hammam a retenu cette phrase répétée par les policiers dans l'enceinte du bain maure : *« Notre mère Leila nous envoie vous tuer tous et toutes. Nous allons en finir avec vous les Kassrinois une fois pour toutes ! »* Elle confirme que les policiers ont empêché les secours d'arriver au Hammam.

Une autre femme, victime, elle aussi de l'épisode du Hammam intervient pour dire : *« nous n'avions que nos écharpes pour nous couvrir ... il nous était très difficile d'arriver là où on gardait nos vêtements. C'était noir de fumée toxique. Les secours ont mis une heure à arriver sur place. Ils déclarent que les forces de police leur ont interdit le passage. Je croyais mourir. Je ne croyais plus sortir vivante de cet endroit. »*

6 - Les multiples formes des violences à l'égard des femmes

R. H., a 49 ans. Encore sous les effets de l'asphyxie et des agressions verbales contre les femmes, elle évoque les violences conjugales qui l'ont contrainte à vivre seule avec son enfant. Son mari l'a abandonnée, quittant le domicile pour se mettre de fait avec une femme avec laquelle il vit ailleurs. Il lui fait subir toutes formes d'humiliation et de violence. Elle a soulevé la question des viols. Selon elle, deux femmes du quartier auraient été violées par des prisonniers qui se seraient enfuis et seraient toujours en cavale. Les violeurs auraient *« ligoté les maris et menacé les femmes par des armes blanches. Les deux femmes ont été renvoyées par leurs conjoints qui veulent le divorce, leur faisant porter la culpabilité de ces actes et leur reprochant d'avoir cédé, préférant les voir mourir. »*

A. M. est victime de violences conjugales en plus des violences subies collectivement lors des événements de Kasserine. Elle parle de la propagation du phénomène des violences conjugales dans le quartier et déplore l'absence de structures pouvant venir en aide aux femmes « *comme elle* » sans ressources et sans qualifications. « *Rien n'est fait pour nous* » dit-elle.

7. Vulnérabilité et précarité des conditions de vie supportées par les femmes

F. A., enseignante, poète et écrivaine, insiste sur la précarité des conditions de vie, le manque de revenus, le non emploi et l'indifférence des responsables. Les femmes en portent le poids. Elle parle de sa grande détermination à continuer de se battre et de poursuivre la révolution. Elle n'a pas de nouvelles de son fils unique parti au *sit-in* de la Casbah. Elle dit avec fierté : « *D'autres enfants sont morts, la vie du mien n'est pas plus précieuse que la leur* ».

N. K., notre contact à Bir Bouregba, a tenu à témoigner des difficultés rencontrées dans son village. Elle insiste sur la précarité des conditions de vie des personnes. La vie des femmes est une vie de dureté et de privation. « *La pauvreté est générale. Elle touche tout le monde* » dit-elle. « *L'exclusion frappe davantage les personnes handicapées qui sont sans travail, ni ressources. Il en est ainsi pour la famille M. D. Ils sont trois garçons myopathes et une fille handicapée mentale. Ils ne bénéficient d'aucune aide sociale. Les services administratifs sont inaccessibles car la corruption y est très répandue. Les dispensaires sont privés des moyens élémentaires. Les membres du RCD - toujours en place avec le cheikh et les autres responsables - bloquent toutes les aides. Ils encouragent le régionalisme et jouent sur les divergences entre les habitants de Hammamet et ceux de Bir Bouregba. Les infrastructures n'ont connu aucune amélioration depuis plus de cinquante ans. L'opulence de Hammamet ne nous profite pas* ».

CHAPITRE XIII

DU COTE DES ENQUETRICES. AU DELA DES FAITS OBJECTIVABLES, L'HISTOIRE DE FEMMES EN LUTTE POUR LA DIGNITE ET CONTRE LES VIOLENCES

Les enquêtrices de l'ATFD quoique préparées à l'écoute et « bardées » par une solide expérience dans l'accompagnement des femmes victimes de violences ont été ébranlées tant par les circonstances et les conditions de l'écoute que par l'ampleur de la demande des témoins à être entendus et écoutés.

Pour elles, l'expérience est inédite, intense, chargée d'émotions. Car au-delà des faits objectivables et des événements de la « grande histoire », elles ont rencontré des hommes et des femmes admirables de courage et ont partagé avec elles et eux des histoires de vie, des souffrances, des vécus personnels ou collectif touchant les individus, les familles, le quartier voire la ville toute entière. Voici quelques témoignages sur lesquels on reviendra.

« Le terrain m'a enrichie et a clarifié certains principes que j'avais en tête mais que je n'arrivais pas à palper... Le jour où j'ai rencontré les habitants de Thala et Kasserine, j'ai compris la révolution. J'ai été particulièrement touchée par le témoignage de la mère d'un jeune martyr. Assise à côté de moi, je la sentais vibrer en nous faisant le récit des événements et de la façon dont la police a piégé les jeunes de Thala et tué de sang froid son enfant. Je sentais sa douleur et admirais son courage. J'ai pleuré avec elle. »

« Il fallait qu'on y aille, c'était important d'y aller, on ne pouvait rester à Tunis sans savoir vraiment ce qui s'est passé dans ces régions d'où est partie la flamme de la révolution. Quand on est arrivé, on a été frappé par l'isolement de la région : l'armée était en dehors de la ville, tout était fermé, la population était abandonnée. »

« Depuis une image ne m'a plus quittée tant elle est significative du désastre de la violence et de l'humiliation qu'elle fait subir aux victimes. C'est l'image du jeune violé 8 jours de suite et qui en a gardé une incontinence anale. Sa description de la barbarie des actes commis sur lui, de la perversion de ses tortionnaires étaient à la limite du soutenable. Sa voix était inaudible. La honte l'empêchait de parler. J'ai fait une projection et j'ai décompensé. Il a l'âge de mon fils. Chaque fois que je me rappelle sa mère et que je revois la pauvreté de ses conditions, je suis bouleversée. La combinaison est impossible à supporter... La mère travaille à une ferme appartenant à Leila Ben Ali, elle n'avait pas le droit de goûter aux magnifiques pêches qu'elle cultivait. Elle est payée 4 dinars la journée qui commence à 5 heures du matin et finit à 17 heures, le soir 12 heures ! Elle a tout fait pour permettre à son fils de terminer des études universitaires. Il vient de décrocher un poste, il a juste eu le temps d'un premier salaire avec lequel il a offert à sa mère une télé, un tapis, et une couette. Les snipers l'ont eu, une balle lui a ôté la vie. La douleur de la mère est immesurable, son deuil est impossible, mon chagrin à son contact, mon fils de l'âge du sien, m'ont décompensée. »

« Le décryptage des enregistrements était pour moi source de la même émotion. Revivre les moments difficiles, les histoires de vie, la pauvreté, la répression, les atrocités. C'est dur. Mais aussi beaucoup de détermination ».

« Aux procès, les familles étaient très mal en point, le deuil était impossible, LA VERITE, la principale revendication des familles étaient de moins en moins claire... Ils ont attisé leurs douleurs et leurs plaies car la compensations a pris le pas sur le souci de vérité »

Ce que les enquêtrices ont pu constater ou écouter, et au-delà des mots, ce qu'elles ont senti ou deviner touche à certaines vérités tantôt énoncées, tantôt effleurées ou exprimées à demi-mots, tantôt tues et signifiées. La rencontre leur a permis de faire les constats suivants :

1. De la difficulté de l'écoute à la nécessité d'une mise en place de cellules d'écoute et de soutien médico-psychologique et social

Les enquêtrices sur le terrain sont unanimes : les victimes et leurs familles éprouvent un fort besoin d'écoute et de relais qui racontent leurs histoires et les événements intenable qu'ils ont traversés. En effet, ils ne peuvent plus se raconter leur histoire tant la souffrance est toujours là partagée. **Il faut que leur histoire soit relayée, documentée, écrite et transmise.**

Les militantes de l'ATFD, premières arrivées sur le terrain, déplorent les conditions de l'écoute en termes organisationnel, d'espace et de nombre. Elles ne pouvaient dans ces conditions répondre à la demande d'expression alors que les témoins se comptent par dizaines. La misère psychologique qui s'est greffée sur la misère économique et auxquelles se sont surajoutés les deuils et les violences nécessitaient un espace et un temps pour les raconter et en prendre compte.

Au cours des premiers entretiens les gens étaient plus prolixes. Ils racontaient volontiers les violations de leurs droits, rentraient dans les détails. Les jeunes étaient plus ouverts par rapport aux thèmes difficiles. Mais ils parlaient sous le contrôle des aînés qui étaient plus réticents par rapport à certains thèmes notamment les violences sexuelles et pouvaient intimider.

Avec le temps et quand on voulait confirmer, croiser et étayer certains faits, la parole est devenue plus sélective. Le quotidien et la victimisation secondaire ont fait que ce sont les nouvelles situations qui se disaient et étaient relatées, situations marquées par la non reconnaissance, le retard de la prise en charge des victimes, le déroulement chaotique des procès, l'absence de mesures réelles sur le plan socio-économique, le sentiment d'avoir été manipulés voire instrumentalisés par les politiques, la répression des protestataires... eux les initiateurs de la révolution !!! Avec ces nouvelles données, il était difficile de revenir sur certains faits, notamment les plus intimes, sources de honte et d'humiliation.

Il est plus qu'impératif aujourd'hui de mettre en place des cellules d'écoute de proximité, pouvant assurer une prise en charge des problèmes médicaux, psychologiques, économiques et juridiques. Un accompagnement réel des victimes et de leurs familles pour une véritable réhabilitation est plus que nécessaire afin de faire face aux sentiments d'abandon et de colère qui règnent aujourd'hui.

2. La pauvreté et son corollaire la corruption

En relatant les événements, les enquêtrices ont été attentives au lien que les femmes établissaient spontanément entre répression policière et misère économique, entre choix politiques et inégalités régionales. Un état de conscience politique générale et une telle lucidité ont frappé les enquêtrices. Tout a été dit sur le chômage, l'absence d'infrastructures,

la pauvreté, la dégradation de l'environnement, le désert culturel, la corruption, le harcèlement sexuel subi par les jeunes demandeuses d'emploi, l'amertume des familles et leurs sacrifices pour les études de leurs enfants devenus chômeurs. En vérité ce sont les 55 ans d'indépendance que les témoins voulaient raconter : « *Bourguiba, on l'a accueilli du temps de la lutte pour l'indépendance, après il nous a oubliés* ». Une écoutant de l'ATFD commente : « *La misère, j'en connais quelque chose, mais ce que j'ai constaté sur place était affreux : des maisons sans toilettes, pas d'accès à l'eau, des maladies non prises en charge comme l'hépatite, des personnes handicapées non assistées. Ce sont les femmes qui doivent s'arranger avec ce quotidien. La corruption frappe à tous les niveaux. Cela va du moindre chaouch, passant par le Omda et le délégué pour atteindre les plus hauts responsables. Le harcèlement sexuel est une pratique courante.* » Une autre militante ajoute : « *une telle conscience politique !!! je ne sais pas si je peux parler d'un sentiment de révolte, il était omniprésent...* ».

3. Les violences à l'égard des femmes comme système de domination homme/femme mais aussi comme système de répression de la population

Insulter les hommes à travers des blasphèmes et des obscénités concernant leurs femmes, menacer la population à travers des actes sexuels qu'ils peuvent commettre à l'encontre de leurs femmes, humilier les hommes en touchant leurs femmes et enfin violer les femmes pour casser leur propre résistance et anéantir leurs hommes, tous les moyens étaient bons pour réprimer la révolte et dans tous les cas prendre **le corps des femmes comme territoire des représailles**.

Aux premiers temps de l'enquête plusieurs histoires de viols, d'attouchements sexuels et de harcèlements sexuels ont été racontées. : « *Ce sont surtout des femmes jeunes qui voulaient parler des violences sexuelles, les plus âgées étaient réservées sur la question, elles voulaient préserver l'honneur de leurs filles en leur épargnant une stigmatisation sociale.* »

« *A Kasserine, dans une salle bondée, remplies de 80 femmes, une jeune dame a été désignée comme victime de viol. Les enquêtrices, connaissant la sensibilité du sujet et affectées par les conditions générales de l'écoute, ont voulu épargner la victime d'un témoignage public. Avant de pouvoir reprendre cette affaire, une femme d'un certain âge s'est empressée de donner la consigne à la victime de quitter la salle.* »

« *A Thela, on a été informé dans un premier temps du cas de deux femmes dont on a donné les noms : l'une a été violée dans un espace (hogar) près de la municipalité, pour la deuxième, on dit qu'un policier lui a arraché les vêtements qu'il a retiré ces propres vêtements devant son frère blessé, mais on ne dit pas le reste de l'histoire...* »

« *A Thala, une femme raconte ce qui est arrivé à sa voisine. Ils ont ligoté son mari et l'ont violé devant lui, cette femme n'a pas voulu témoigner par elle-même, son mari la violente depuis !!* »

« *Une avocate de Kasserine a parlé de deux cas au moins de viols et d'attouchements sexuels.* »

« A Tunis, une jeune bloggeuse voulant filmer la répression du 25 janvier 2011, a été victime d'attouchement sexuel, sauvée in extremis du viol. Elle n'a pas porté plainte sur pression familiale selon ses dires. »

Plusieurs histoires de viols et d'attouchements sexuels ont été rapportées, certaines ont pu être documentées et vérifiées, d'autres ont été racontées à demi-mots. Plusieurs femmes ont choisi le silence ou ont été contraintes.

Une militante de l'ATFD commente *« les hommes ont été peut être plus nombreux parmi les morts et les blessés mais l'impact de la violence direct et indirect sur les femmes est intense. »*

L'intégration d'une approche spécifique aux femmes dans le projet de justice transitionnelle est absolument indispensable. Elle nécessite un cadre adapté et personnel qualifié pour les écouter.

CONCLUSIONS – RECOMMANDATIONS

Aux termes de ce rapport et en guise de conclusion, l'Atfd ne peut qu'émettre des recommandations sur la base de son mot d'ordre « **Ensemble dans la révolution...Ensemble continuons** ». A la question « quelle justice transitionnelle pour les femmes », nos recommandations sont les suivantes.

Répondre aux urgences et solidarité avec les victimes et leur famille

- Etablir la coopération avec la société civile pour la mise en place de cellules d'écoutes indépendantes et qualifiées dans toutes les régions affectées surtout à Thela, Kasserine, Sidi Bouzid, Rgueb etc... avec le souci d'apporter aux victimes la solidarité et le soutien psychologique et médical et en tenant compte des violences spécifiques aux femmes.
- Réhabiliter les blessé-e-s, les martyr-e-s et toutes les victimes directes et indirectes dans leurs droits et leur dignité en traitant les dossiers cas par cas et en prenant en considération les conditions familiales et sociales ainsi celles spécifiques aux femmes en leur offrant notamment la prise en charge médicale physique et psychologique nécessaires et en leur attribuant les indemnités adéquates sans discriminations sexistes dans la valeur des compensations individuelles.
- Accompagner les victimes directes et indirectes et leurs familles pour leur réintégration dans la vie publique et privée et pour qu'ils bénéficient à égalité entre les hommes et les femmes d'une vie décente et de chances égales à leurs enfants à l'enseignement, au travail, et à la culture.

Accélérer le processus d'une véritable justice transitionnelle qui n'exclue pas les femmes

- Faire la vérité, toute la vérité sur les exactions, les abus et les violences ainsi que sur leurs auteurs et les circonstances de leurs actes.
- Mener des enquêtes-vérités par des commissions spécialisées, indépendantes, paritaires et participatives.
- Juger les auteurs des crimes, des agressions physiques, psychologiques et sexuelles en accélérant des procès justes et équitables sans chantages ni manipulations politicienne et sans risque de remise en cause des droits des martyres, des victimes, des blessées et de toutes les victimes directes ou indirecte d'agressions, de violences et de terreur .
- Ouvrir tous les dossiers politiques et sécuritaires relatifs aux violations des droits humains d'une façon générale et des droits des femmes en particulier durant toute la période de la dictature, notamment ceux relatifs à la répression collective des

soulèvements populaires du Bassin minier de 2008 et des événements révolutionnaires à partir du 17 Décembre 2010.

- Edifier une justice transitionnelle conforme aux standards universels se référant aux instruments internationaux relatifs aux droits humains dans leur globalité et leur universalité, sans aucune discrimination ni réserves à l'encontre des femmes, des enfants et des minorités.
- Mettre en place par voie législative l'Instance indépendante de la justice transitionnelle en la dotant de tous les moyens adéquats et en lui assignant d'adopter une approche tenant compte des rapports sociaux de domination entre les sexes et en prenant en considération le principe de la parité dans toutes ses structures.
- Mettre en place une instance indépendante pour la justice transitionnelle sur la base de sections locales et régionales où seront représentées les associations de défense des droits humains et pour la cause des femmes ainsi que celles représentant les familles des martyres, des victimes et des blessées.
- Prendre en considération les critères de la responsabilité en octroyant l'indemnisation sur la base des dommages causés par les agressions et non sur la base de la loi de l'héritage discriminatoire.
- Ne pas réduire les dédommagements dus aux victimes à l'indemnisation financière et ne peut le faire sans avoir préalablement fait toute la vérité.
- Protéger les victimes de toutes formes de violences et garantir la sécurité économique et sociale des citoyennes et des citoyens de toutes menace de vulnérabilité car la démocratie ne peut se concevoir sans égalité et sans justice sociale basée sur le partage égal des richesses au niveau régional et sectoriel et sans la lutte contre la féminisation de la pauvreté.
- Garantir aux familles des martyres et des blessé-e-s les droits économiques, sociaux, Culturels, politiques et civils en leur permettant une vie digne et descente
- Lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes dans l'espace public et privé et considérer les discriminations basées sur le sexe comme une forme de violence
- Constitutionnaliser les droits des femmes en garantissant leur pleine dignité et l'égalité totale en droits et dans la loi sans réserve au nom des priorités de développement ou des spécificités culturelles
- Diffuser la culture de l'égalité et par intégration à l'ensemble des programmes scolaires et dans les médias.
- Rendre hommage aux femmes martyres de la révolution en donnant leurs noms aux rues et places publiques.
- Mettre en œuvre la démocratie participative et de proximité basée sur la parité et garantissant la présence des femmes et des jeunes dans toutes les structures élues locales, régionales ou nationales garantissant ainsi la participation dans la vie politique et civile basée sur l'Egalité de chance pour l'édification d'un projet de société justice égalitaire entre les sexes, les régions et les générations.
- Veiller sur l'état des libertés publiques et privées, individuelles et collectives y compris les droits et libertés des femmes les plus exposées aux violations en tant que

revendications fondamentales de la révolution tunisienne et considérer en ce sens toute concession comme une menace aux droits humains universels mettant en danger le respect d'autrui et le droit à la différence ainsi que le respect de l'intégrité physique et morale de tout être humain.

- Préserver les acquis des femmes et leurs droits conformément aux valeurs de la citoyenneté pleine et entière et des principes de la république civile car aucune démocratie ne peut être construite sans la reconnaissance de l'égalité pleine et entière entre les citoyennes et citoyens.